

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |

# LE CŒUR ET L'ESPRIT.

## NOUVELLE.

(SUITE ET FIN.)

### VI.

#### LES RENCONTRES DE LA RUE ST. JEAN.

Le lendemain après-midi, Paul Urbain quitta son bureau de bonne heure, et revenant à une habitude depuis longtemps perdue, il alla flâner dans la rue St. Jean, résolu, s'il ne rencontrait pas Ernestine, à l'aller voir chez madame Durand. Au lieu d'Ernestine, ce fut Lise qu'il rencontra. Elle était de l'autre côté de la rue, lorsqu'il l'aperçut. Elle lui fit un petit signe de la tête de venir à elle, et, comme il hésitait un peu, pensant à son autre projet, elle traversa lestement et vint à sa rencontre :

— Je ne puis me tromper, à votre air égaré, je vois que ce n'est pas moi que vous cherchiez. Est ce que décidément vous avez le mauvais goût de préférer un teint fané à ces couleurs-là, dit-elle, en lui montrant une de ses joues qui étaient en effet embellies par un incarnat ravissant, et à ces yeux-ci, ajouta-t-elle en le fixant ?

— Non, dit Paul, à ne regarder que les joues, je donnerais la préférence aux vôtres : mais c'est votre cœur qui m'inquiète.

— Vous avez tort, il ne demande qu'à se reposer. Que cela vous plaise ou non, il faut que les femmes connaissent le monde, et tournent un peu la tête aux hommes ; mieux vaut que ce soit avant le mariage qu'après. Les jeunes filles qui ont beaucoup flirté font souvent d'excellentes femmes ; elles sont si lasses de la coquetterie, si fatiguées des fadeurs qui se débitent dans le monde, qu'une fois mariées elles ne s'occupent plus que de leurs maris. Je pourrais vous citer dix de mes anciennes compagnes de plaisir ou de folie, si vous voulez, qui sont maintenant des mères de famille exemplaires, de solides ménagères. Elles ne sortent plus dans le monde, afin d'économiser les paires de gants, elles n'acceptent même pas une tasse de thé chez une voisine de peur que leurs maris attrapent un courant d'air. Les jeunes filles, au contraire, qu'on a tenues sous cloche ou qui ont fui les garçons comme si elles avaient peur de la contagion de l'amour, font souvent des femmes dissipées. Bon gré mal gré, il faut que le mari leur procure les amusements qu'elles se sont refusées ou qu'on leur a refusés. La frivolité les tente comme une nouveauté. Si vous saviez comme je suis ennuyée des gens qui me disent que je suis jolie et qu'ils m'aiment ; si vous saviez comme je suis dégoûtée des galants, jeunes imberbes et vieux célibataires, qui se croient le droit de me rompre les doigts en me donnant la main ! Je ferai une bonne femme, j'en suis sûre. Vrai, si vous en prenez une autre que moi, vous le regretterez... Et après une pause elle ajouta : Et moi aussi, je le regretterai.

La situation était embarrassante, car il était bien évident que Lise était plus sincère que d'habitude et qu'elle sentait ce qu'elle disait. C'est manquer de politesse aux dames que de repousser leur cœur lorsqu'elles vous l'offrent. Paul avait ce singulier genre de délicatesse qui consiste à feindre plutôt un sentiment qu'on n'éprouve pas que de manquer de répondre à une avance qu'on vous fait. Il aurait préféré mentir cent fois en disant : " Je vous aime," que de déclarer franchement à une femme qui ressentait, pour lui, un penchant même léger, qu'il ne le partageait point. Une rencontre inattendue vint le tirer d'embarras. En tournant au coin de chez Lamontagne, pour revenir sur leurs pas, ils se trouvèrent face à face avec Ernestine et Gustave de Belcourt, qui les suivaient depuis un instant. Paul ressentit un vif dépit d'être surpris par Ernestine en promenade sentimentale avec Lise, dans un moment surtout où il lui semblait qu'à l'air de leurs figures seul, on devait deviner la

nature de leur entretien. D'un autre côté, il était médiocrement satisfait de trouver Ernestine en compagnie de Gustave.

Après un moment d'arrêt au coin de la rue, les deux couples reprirent la promenade ensemble. Ernestine et Gustave marchaient les premiers, Lise et Paul venaient ensuite. La conversation était générale et on échangeait des plaisanteries d'un couple à l'autre. Seulement les plaisanteries de Paul s'adressaient plus volontiers à Ernestine et celles de Gustave à Lise, et cela, par cet instinct sympathique qui fait que, dans un salon ou un groupe, des esprits de même nature se découvrent bien vite, s'écoulent, se répondent et poursuivent une sorte de dialogue particulier à travers la conversation générale. Insensiblement Paul et Ernestine en arrivèrent à causer presque exclusivement ensemble, tandis que Gustave et Lise en faisaient autant de leur côté.

De quoi peut-on causer dans la rue St Jean, de Québec, ou dans la rue Notre-Dame, de Montréal, à 4 heures, le lendemain d'une soirée ? De la ravissante toilette qu'avait Mlle X ; du bizarre costume dont était affublée cette pauvre Mlle M., victime résignée des goûts surannés de sa mère, et copie fidèle des vieilles gravures qu'a conservées la bonne dame ; de la cour assidue qu'a faite M. A. à la veuve O ; des maladresses du jeune P ; des incidents du *réveillon*, de l'entrain du dernier cotillon ; de la furie avec laquelle on a exécuté cette danse fantastique qui rappelle les exercices du cirque : *Sir Richard de Coverley*... Nos promeneurs causèrent de tout cela, les demoiselles s'arrêtant de temps à autre devant les étalages des magasins, pour admirer les jolies étoffes, les beaux bijoux, et se dire combien tout cela leur irait bien.

Il était dit que tous les personnages de cette histoire se rencontreraient ce jour-là rue St. Jean. Bientôt on vit poindre Léon Nanteuil, qui, débouchant de la porte St. Jean, dominait la foule de sa haute taille et plongeait son regard jusqu'au fond de la rue. Il vint droit à nos promeneurs :

— Comment ! comment ! vous voilà seul, vous, le plus grand garçon de Québec, le meilleur parti du pays ! lui dit Gustave. Pendant que vous êtes là à arpenter, en observateur solitaire, nos rues populeuses, il y a peut-être dix, quinze jeunes filles qui attendent, le chapeau sur la tête, le cœur sur la main, que vous alliez les chercher pour sortir.

— J'allais précisément chez mademoiselle lui présenter mes hommages, dit Léon en s'inclinant galamment du côté d'Ernestine. Comme étrangère, je lui devais ma première visite. Si je n'avais pas eu le plaisir de la trouver à la maison, j'aurais été vous deman-

der, mademoiselle, ajouta-t-il en saluant Lise, si vous me permettriez de vous accompagner à la promenade.

— Vous allez inspirer à ces demoiselles le regret d'être sorties trop tôt, reprit Gustave. Pour diminuer leur regret et votre désappointement, nous vous offrons une place dans nos rangs; mais soyez clément; ne déployez pas sous nos yeux toutes vos ressources de conquérant; ménagez-vous, épargnez-les.

Ils continuèrent la promenade à cinq, ce qui est un nombre impair fort incommode lorsque les trottoirs sont étroits et les conversations à deux déjà engagées. Léon se sentait superflu; il allait d'un couple à l'autre, survenant souvent à la fin d'une phrase dont il était lui fallait se faire répéter le commencement. Bref, il chercha bientôt une occasion de s'en aller. Grâce à sa haute taille, il aperçut, bien avant les autres, la petite Lucile qui venait avec une autre jeune fille, mademoiselle de Valin, du même côté de la rue qu'eux. C'était l'occasion souhaitée qui allait se présenter. Léon fit ses préparatifs de départ; mais, le dévancant, Ernestine et Lise, aussitôt qu'elles aperçurent la petite Lucile, n'eurent qu'une voix :

— Mademoiselle, M. Nanteuil vous a cherchée aux quatre coins de la rue St. Jean. Il désespérait de vous trouver lorsque nous l'avons pris sous notre protection, lui assurant qu'avec nous il ne pouvait manquer de vous rencontrer. Nous vous le livrons pieds et poings liés.

La procession, ayant ainsi rallié deux nouvelles promeneuses, continua sa marche. La rue St. Jean n'est point longue, et, pour peu qu'on s'y promène, on rencontre cinq ou six fois les mêmes personnes. Cela devient bientôt comme un salon lorsqu'on en fait le tour dans l'intervalle des quadrilles, on n'y voit que des figures de connaissance, des gens qu'on a déjà salués. Nos promeneurs en étaient là, lorsque mademoiselle de Valin annonça l'intention d'entrer chez Goodstock faire quelques achats. Les autres demoiselles furent unanimes à déclarer qu'elles iraient avec elle, car elles brûlaient toutes du désir de voir les toilettes d'automne qui devaient être enfin arrivées. Cette courte visite au magasin à la mode aurait d'ailleurs l'avantage de donner le temps au personnel des promeneurs et promeneuses de se renouveler.

Léon Nanteuil n'était pas seulement un excellent garçon, c'était encore un patriote dont les moindres actions étaient animées de l'amour du bien public, auquel si peu de gens songent dans l'ordinaire de la vie. Il aurait voulu faire le bonheur de tous ses compatriotes et les enrichir par-dessus le marché. Il fallait l'entendre

déclamer contre ces égoïstes qui, en dépensant leur argent, se préoccupent fort peu à qui ils le font gagner, pourvu qu'ils soient bien servis, et qui s'imaginent même n'être bien servis que par ceux qui parlent une autre langue qu'eux. De sa vie, Léon n'avait fait gagner un sou à un Anglais. Il soutenait que dans les magasins canadiens on trouvait les choses aussi bonnes qu'ailleurs, mais qu'au besoin il fallait savoir faire un sacrifice personnel et les accepter de qualité inférieure des mains d'un compatriote. Pendant un an, il avait porté des pantalons trop courts pour ses longues jambes, afin d'encourager le talent timide d'un jeune tailleur canadien qui s'était établi porte voisine de chez lui. Heureusement, le jeune tailleur était mort poitrinaire au bout de l'année, et Léon avait cessé d'avoir l'air d'un homme qui, par excès de propriété, circule dans la vie le bas des pantalons retroussés.

En entendant parler d'entrer chez Goodstock, Léon dressa l'oreille :

— Pardon ! Mesdemoiselles, dit-il, est-ce qu'il ne vous serait pas possible de faire vos achats ailleurs que chez Goodstock ? Est-ce qu'il n'y a pas, en ville, de magasins canadiens qui aient à peu près les mêmes étoffes, les mêmes rubans ? Si vous ne savez pas où il y en a, je vous conduirai volontiers dans une maison canadienne établie depuis un an et où l'on fait tout au monde pour satisfaire les acheteurs. Je parle comme une réclame, veuillez croire cependant que je n'ai point de commission sur les ventes.

— Moi, monsieur, dit la jeune fille à laquelle ces observations s'adressaient particulièrement, je n'achète jamais ailleurs que chez Goodstock, même le moindre ruban. C'est un magasin si comme il faut, on est sûr de n'y rencontrer que des personnes bien. Lorsque, par hasard, il y pénètre des gens communs, les commis ne font rien pour les engager à acheter, ils trouvent moyen de les décourager de revenir. Une fois que j'y suis entrée, je rencontre tant de dames de ma connaissance, on se donne tant de mal pour montrer tout ce qu'il y a de joli et de nouveau dans le magasin, que je n'en puis plus sortir. Les commis sont fort polis ; il y en a deux surtout qui sont si jolis garçons et toujours si bien mis, que je n'aime à me faire servir que par eux. Aussitôt qu'ils me voient entrer, c'est à qui des deux quittera le plus vite les personnes auxquelles ils sont occupés à vendre pour venir prendre mes ordres.

— Vous me permettrez de vous dire, mademoiselle, répondit Léon, avec tout le respect que je vous dois, qu'on vous a élevée plutôt en jeune personne élégante qu'en bonne Canadienne. Je suis si chagrin de voir que, dans l'éducation mondaine, si accomplie d'ailleurs, qu'on vous a donnée, on ait négligé de vous instruire de

ce que vous devez à vos compatriotes, que je me crois le droit de vous en informer en quelques mots. Nous sommes, vous le savez peut-être, mademoiselle, une race pauvre vivant au milieu de riches conquérants.....

— Votre verve nationale vous emporte, monsieur, et vous vous croyez à la tribune. Je vous ferai remarquer que nous voici arrêtées à vous écouter, à 5 heures de l'après-midi, rue de la Fabrique, vis-à-vis un magasin qui offre à nos regards éblouis le plus brillant étalage. Outre que l'endroit me paraît mal choisi pour un déploiement d'éloquence, je vous ferai remarquer que, pour ma part, je n'aime ni les discours, ni les leçons.

— Peut-être la franchise de M. Nanteuil est-elle en effet un peu rude, dit Ernestine en s'adressant à mademoiselle de Valin ; mais nous entendons tous les jours tant de plats flatteurs, qu'il ne doit point nous paraître tout à fait désagréable d'écouter enfin un homme de cœur dire toute sa pensée. Veuillez donc, je vous en prie, laisser continuer M. Nanteuil ; ce qu'il dit me paraît fort raisonnable ; je n'y avais jamais songé, pour ma part, et je crois que nous pouvons toutes en faire notre profit.

— Je sens, mesdemoiselles, que je ne pourrais rester longtemps ainsi à pérorer devant vous sur le trottoir, sans vous paraître tout à fait ridicule. Malgré la bienveillante intervention de mademoiselle Audebrand, j'abrègerai donc mon discours et je vous dirai tout simplement : Veuillez songer, mesdemoiselles, que vous avez entre les mains les destinées de la société canadienne, qu'elle prendra le ton que vous lui donnerez ; si vous parlez anglais, elle parlera anglais pour vous plaire ; si vous vous efforcez de ressembler au beau monde anglais ou américain qui vous entoure, de lui emprunter ses usages et ses modes, elle en fera autant. C'est pourquoi il est aussi nécessaire que la Canadienne ait du patriotisme que le Canadien. Si notre société s'anglifie, si notre nationalité disparaît, ce sera la faute des femmes. Jeunes filles, vous gouvernez les jeunes gens ; femmes, vous gouvernez vos maris ; mères de famille, vous gouvernez vos enfants. Ils sont tous ce que vous voulez qu'ils soient.....

— Mais, monsieur, interrompit mademoiselle de Valin, je persiste à croire que c'est une harangue que vous nous faites là.

— Ne vous impatientez pas, mesdemoiselles, j'arrive à la question, comme on dit au Parlement. Votre influence ne se borne pas aux salons, elle s'étend à tous les détails de la vie. Cette volonté souveraine dont nous admirons l'éclat et dont nous subissons le charme, s'élève et descend à tout ; elle nous distribue les plaisirs

et règle nos dépenses, elle nous prépare nos triomphes et nous fait payer les siens. Les hommes font le commerce et l'industrie, ce sont les femmes principalement qui les alimentent. Les marchands riches vous doivent leur opulence. Si ce magasin que voici est plus beau et mieux assorti que celui où je veux vous conduire, c'est grâce à vous. Ces riches étoffes, vous les avez payées d'avance ; ces ravissants chiffons, c'est avec l'argent de vos parents, prodigué par vous, qu'on les a importés. Peu importe, direz-vous. C'est là où je vous attendais. Tous les jours, les mères de famille se plaignent tout haut et les jeunes filles tout bas, qu'il n'y a plus guère de bons partis. Savez-vous pourquoi ? C'est parce qu'on n'aide pas aux jeunes Canadiens à parvenir ; c'est parce que lorsqu'on a une affaire importante, on la confie à un avocat anglais ; lorsqu'on a une maladie grave, on appelle un médecin anglais ; lorsqu'on a un meuble dispendieux à faire faire, on emploie un ouvrier anglais ; lorsqu'on a une belle toilette à commander, on va chez une modiste anglaise. L'argent que les pères de famille ont gagné, grâce à leurs compatriotes, les femmes, les jeunes filles le dépensent au profit des autres races. Si vous voulez avoir des maris, mesdemoiselles, si vous voulez que vos sœurs, vos cousines, vos amies trouvent des maris, agissez de façon que les Canadiens fassent la fortune des Canadiens. L'argent que vos mères dépenseront dans les magasins canadiens leur rapportera des gendres... Je vous demande pardon de m'être laissé entraîner si loin par la conviction ; mais voilà pourquoi, mesdemoiselles, je vous priais de ne point entrer chez Goodstock.

En parlant ainsi, Léon ne ressemblait plus, pour ainsi dire, au personnage un peu ridicule que nous avons décrit à nos lecteurs. Convaincu, le regard enflammé, la parole mordante, l'homme d'esprit écartait un instant l'enveloppe malencontreuse dans laquelle la nature l'avait renfermé et apparaissait sous son vrai jour. Les jeunes filles furent frappées de cette soudaine transformation autant que de ses paroles :

— Vous êtes un homme de cœur, lui dit Ernestine, et il y a longtemps que je n'ai entendu un langage qui m'ait fait autant de plaisir.

— Vraiment, s'il restait toujours comme cela, il ne serait pas plus mal qu'un autre, dit Lise à Gustave. Je n'avais pas encore remarqué ses yeux : ils sont fort beaux lorsqu'il s'anime en parlant.

Mais c'était sur Lucile, des quatre la plus naïve, la plus accessible à l'enthousiasme, que l'impression avait été vive surtout. Jusqu'à ce moment-là elle avait considéré Léon comme un de ces honnêtes garçons qu'on ne peut aimer et qui sont destinés à épouser, à 40



ans, des vieilles filles aux abois. En l'écoutant parler, elle avait senti vibrer ce cœur si injustement méconnu, elle avait deviné, avec son instinct de femme timide et incomprise elle-même, un esprit fier et distingué, victime d'infortunes physiques. Elle avait éprouvé un de ces vifs élans de sympathie qui ouvrent l'âme à l'amour.

Seule, la jeune fille qui avait provoqué cette explosion y était restée à peu près insensible :

— Un autre jour, monsieur Nauteuil, lui dit-elle, lorsque j'aurai à faire des achats où l'on peut se contenter de quelque chose d'à peu près joli, j'essaierai de mettre vos préceptes en pratique. Mais aujourd'hui que j'ai à choisir des fleurs d'une nuance très délicate, je ne puis aller en chercher ailleurs que chez Goodstock. Sans rancune du moins, monsieur, sans rancune.

— De ma part, mademoiselle, c'est facile, car je vous dois de la reconnaissance pour avoir écouté des conseils que vous pouviez m'interdire de vous donner. Mais vous me permettez de rester fidèle à mes principes et de ne point paraître votre complice en franchissant avec vous le seuil de chez Goodstock. J'aurai donc le regret, mesdemoiselles, de prendre congé de vous.

— Je continuerai la promenade avec vous, dit Lucile en rougissant légèrement, pour vous prouver que vous avez fait du moins une conversion.

Léon et Lucile redescendirent dans la rue St. Jean, tandis que Paul, Gustave et les autres jeunes filles entraient chez Goodstock.

Les deux beaux commis que mademoiselle de Valin avait vantés s'empressèrent autour d'elle. Elle avait besoin de quelques fleurs pour rafraîchir une couronne de bal qu'elle avait portée deux ou trois fois ; ils versèrent sur le comptoir toutes les fleurs du magasin. Il y en avait de si jolies qu'elle vit bien que sa couronne était passée de mode, elle en choisit une nouvelle qui était vraiment ravissante. Les commis demandèrent à ces dames la permission de leur montrer quelques nouveautés d'un goût charmant que M. Goodstock venait de recevoir, et ils étalèrent des soieries éblouissantes, des dentelles merveilleuses, des rubans aux nuances les plus délicates. Les demoiselles se mirent à examiner, à chiffonner toutes ces belles choses, avec un intérêt, un enthousiasme qui firent faire à Paul et Gustave des réflexions philosophiques sur le peu de place que l'homme proprement dit occupe dans la pensée féminine. Dans un intervalle, tandis que les commis étaient allés quérir de nouvelles merveilles, Ernestine, échappant un instant à la préoccupation dominante, dit en souriant :

— Nous allons donner de nous à ces messieurs une idée bien frivole. Ils vont se dire que nous ne prêtons jamais autant d'attention à leurs propos galants et à leurs agréables personnes que nous en consacrons à tous ces chiffons. En eux-mêmes ils philosophent contre nous, pendant que nous nous abandonnons sans résistance à l'attrait qu'exerce le luxe sur les esprits faits pour l'apprécier.

— Vous devinez juste, mademoiselle, dit Paul, et je vous avoue que je n'ai jamais vu une dame se pâmer d'admiration devant une mode nouvelle, sans me dire que nous ne pouvions jamais prétendre inspirer un tel enthousiasme. Un ruban chatoyant éclipsera toujours à vos yeux un homme vêtu de noir. Je comprends l'amour des belles dames d'autrefois pour les superbes cavaliers, presque aussi brillamment vêtus qu'elles ; mais comment veut-on que des cœurs formés à admirer l'élégant et le gracieux, s'éprennent de passion pour des gens que leur costume invariable voue à un ridicule éternel ?

— Je ne dis pas cela, moi, monsieur, interrompit mademoiselle de Valin en suspendant l'étude d'une dentelle ; il y a de bien jolies modes pour les hommes, celle de cet automne est du meilleur goût. Sans doute il y a des gens qui s'habillent comme si, chaque matin, ils étaient invités aux funérailles de leur meilleur ami ; mais voyez les jeunes Anglais, avec quelle élégance ils sont mis, quels vêtements dégagés, quelles cravates charmantes ils portent ! Hier soir, il y avait cinq ou six jeunes gens à la maison ; ils étaient mieux habillés les uns que les autres ; nous avons passé la soirée à parler toilette.

— Il y a eu, sans doute, récemment, un concours de tailleurs, dit Gustave, et ces messieurs portaient les costumes qui ont remporté les premiers prix. Mais il n'y a pas assez de gilets qui ont remporté des médailles aux expositions pour habiller tout le monde, et il ne faut pas faire un reproche à ceux qui se contentent des seconds prix.

— Si nous pouvions suivre ces deux messieurs chez leurs tailleurs, dit Ernestine, nous verrions probablement qu'ils ne sont pas aussi indifférents à l'endroit de leur toilette qu'ils désirent nous le faire croire. Les hommes qui s'habillent mal ne le font point exprès ; c'est chez eux une vocation trop bien servie par leur tailleur. J'avoue qu'il ne me déplaît pas de voir que le monsieur qui se promène avec moi n'attire point les regards des passants par la bizarrerie de son accoutrement. Ceux-là seuls qui mettent quelque soin à leur toilette sont en état de se rendre compte de l'art qui préside à la nôtre ; mais j'avoue aussi que je ne puis souffrir ces

petits messieurs dont mademoiselle fait l'éloge et qui semblent toujours empruntés à la dernière gravure de modes.

— Je ne voudrais pour rien au monde me porter le défenseur des faits que vous attaquez, mademoiselle, dit Paul Urbain ; mais il me semble que si les dames ont le droit de s'absorber dans leurs chiffons, ces petits messieurs ont bien celui de se préoccuper outre mesure de leur nœud de cravate, car c'est souvent à leur nœud de cravate que les femmes jugent les hommes. Voici par exemple mademoiselle de Valin qui, j'en suis convaincu, refuserait le meilleur parti de la ville, si ce bon parti avait un mauvais tailleur.

— Ce serait me faire injure que d'en douter, dit mademoiselle de Valin.

— Je vois, messieurs, reprit Ernestine, que vous ne vous rendez pas bien compte du rôle despotique que joue, dans l'existence des femmes, l'art de la toilette. C'est un art dont il faut qu'elles se rendent maîtresses, sous peine de ridicule. Une femme mal mise ne compte pour rien dans le monde ; elle est condamnée à faire tapisserie en soirée, puis à expier ses erreurs de toilette dans une union mal assortie. La beauté elle-même est méconnue, sans la toilette qui assure ses avantages en les doublant. Les intelligences supérieures qui, méprisant les chiffons, veulent se soustraire à leurs lois, sont victimes de leur audace : voyez les bas-bleus. Une femme qui ne sait pas tirer, parfois de chiffons assez insignifiants en eux-mêmes, une toilette avec laquelle elle puisse faire bonne figure dans le monde, cette femme-là est inférieure aux autres femmes, elle est à la merci de la première petite coquette venue qui sait s'arranger un ruban. Voilà pourquoi, messieurs, je vous prie de ne vous point trop scandaliser lorsque vous nous voyez prendre tant d'intérêt à tout ce qu'on nous montre ici.

Pendant que l'on causait ainsi, mademoiselle de Valin, entraînée par la vue prestigieuse des étoffes chatoyantes, <sup>essayait</sup> faisait mettre de côté toutes sortes de chiffons. Elle choisissait une robe d'un tissu prodigieux, d'une nuance saisissante, pour son prochain bal, puis quelques fines dentelles ; croyant se rappeler que sa boîte à gants était à moitié vide, elle prenait des gants de toutes les nuances. La visite avait déjà été longue, et elle achetait toujours.

— Ayons pitié de ces messieurs, lui dit Ernestine, et restons-en là pour aujourd'hui. Vous complétez vos achats un autre jour.

— Il y a tant de jolies choses, dit mademoiselle de Valin, que ce qu'on achète n'est rien comparé à ce qu'on voudrait acheter. J'étais entrée pour choisir quelques fleurs, et voilà que j'ai fait à mon père, sans m'en apercevoir, un compte qui lui fera reprocher à ma

mère de m'avoir trop bien élevée. Ah ! que j'ai hâte d'épouser un millionnaire ! Je viendrai passer toutes mes après-midi ici avec mon mari.

En sortant du magasin, ils rencontrèrent Léon et Lucile, qui s'étaient promenés tout ce temps-là de la Cathédrale à la Porte St-Jean. C'est ici que Léon devait éprouver le dernier coup de sa mauvaise fortune, après quoi son étoile, dissipant les nuages qui la voilaient, allait luire du plus paisible éclat.

Il existait, en ce temps-là, à Québec, un chien célèbre ; à l'encontre de sa race, il était l'ennemi de l'homme et en particulier du passant : c'était le chien du Dr. M... Fatigué d'avoir aboyé à tous les passants, harcelé tous les chiens errants, mordu les talons de tous les enfants qui fuyaient à son approche, il était venu, vers les 5 heures, errer sur le marché de la Haute-Ville pour voir s'il n'y aurait pas quelque mauvais coup à faire et quelque bon morceau à happer. Ses recherches d'abord avaient été vaines ; les *habitants*, en partant, n'avaient laissé que des débris indignes du chien d'un bourgeois ; il avait déjà fait retomber sa colère sur deux ou trois roquets qui s'étaient trouvés sur son chemin, lorsqu'il avisa tout à coup, dans le panier d'une bonne vieille qui sortait du marché, un morceau de bœuf fort alléchant. Prompt à prendre un mauvais parti, il se mit à suivre cette brave femme, l'œil sur son panier. En passant devant la porte de la caserne, soit qu'elle fût troublée par la vue de la sentinelle, un fort bel homme, soit qu'elle n'eut pas le pied bien sûr, elle fit un faux-pas et le panier, oscillant brusquement, vint frapper le museau du chien, qui, feignant de prendre ce mouvement involontaire pour une provocation, y répondit en enlevant le filet de bœuf d'un coup de dent sûr et rapide. Puis, prenant son élan dans la direction de la rue Desjardins, il tenta de regagner son domicile avec sa proie ; mais les charretiers, avertis par les cris perçants et les gestes désespérés de la bonne femme dépouillée de son filet de bœuf, se jetèrent au-devant de lui et force lui fut de changer sa course. Il se dirigea à fond de train vers la Côte de Léry dans l'espoir d'échapper facilement par là aux poursuites. Mais ici encore, il vit son dessein déjoué ; deux ou trois charretiers, dont les voitures stationnaient à la porte de chez Laird, l'attendaient, leurs fouets à la main. Il tenta le passage, mais il reçut un ou deux coups de fouet qui le firent reculer. En reculant, il se trouva pris entre le magasin et les voitures, et se vit à deux doigts de sa perte. Prenant une résolution suprême, il lâcha le filet de bœuf et s'élança par la seule issue qui lui restait ouverte, du côté de la rue St. Jean. Le trottoir était à peu près libre et il

fuyait à son aise, sans trop regarder devant lui. C'était précisément au moment où Paul, Gustave et les jeunes filles, sortant de chez Goodstock, rencontraient Léon et Lucile. Ils étaient arrêtés, causant un instant ensemble, et fermaient à peu près le passage...

Je sens à ma propre émotion, en écrivant ces lignes, combien le lecteur doit être ému et avec quelle anxiété il se demande ce que vient faire le chien du Dr. M... en cette affaire. A cela, je à répondrai que ce n'est pas ma faute, s'il s'y trouve ; c'est l'histoire de mes contemporains que j'écris, et je me ferais scrupule d'en retrancher même un chien.....

Le chien arrivait donc, tête baissée, sur mes personnages. Il s'en aperçut trop tard pour faire un écart à gauche et continuer sa route par la chaussée. Emporté par son élan, il ne lui restait plus qu'à se frayer un passage, à percer la foule. Il s'y jeta résolument, en chien qui, après avoir lâché son filet de bœuf, est prêt à tout. J'ai oublié de dire que notre ami Léon Nanteuil avait une habitude qui n'ajoutait pas peu aux disgrâces de sa personne : c'était celle d'écartier ses longues jambes lorsqu'il était au repos. Arrêté un instant, il venait de prendre cette position favorite, lorsqu'il sentit passer entre ses deux genoux un corps soyeux, qui l'ébranla sur sa base, lui fit faire deux ou trois pas et qui, en se dégageant, lui imprima une telle secousse, que, du coup, il fut précipité sur le pavé. Gustave, qui se trouvait devant, Léon en ce moment-là, évita lestement le même désastre, en se jetant à côté du trottoir. Les spectateurs se portèrent au secours du malheureux, qui était déjà en train de se relever. Lorsqu'on vit qu'il en serait quitte pour le ridicule de sa chute, ce fut un éclat de rire irrésistible, général, auquel, en homme d'esprit plus malheureux que coupable, il fut le premier à prendre part.

— Vous voyez en moi, mesdemoiselles, dit-il, lorsque l'hilarité fut un peu calmée, l'homme le plus malheureux des deux Canadas. Il n'y avait qu'un être assez détesté des dieux pour se trouver, à point nommé, sur la route de ce chien *express* pour le faire dérailler, et cet être, c'était moi.

— Ces choses-là peuvent arriver à tout le monde, dit Ernestine en souriant, mais il n'y a qu'un homme d'esprit comme vous qui puisse les supporter en se moquant de sa mauvaise étoile.

Lucile n'avait pu s'empêcher de prendre part à l'hilarité générale ; mais lorsqu'après ces paroles d'Ernestine, Léon la regarda, il trouva dans ses yeux tant de sympathie, qu'il se consola presque de sa mésaventure.

## VII

## LE CŒUR D'ERNESTINE ET L'ESPRIT DE PAUL.

Il est temps que j'ouvre tout à fait au lecteur le cœur de mon héros et celui de mon héroïne.

Même les cœurs les plus forts ont, dans la vie, des moments où ils ne demandent qu'à s'abandonner ; même les âmes les plus fièrement gardées ont des jours où se glisse en elles un vague et irrésistible besoin d'aimer. Après avoir tenu si longtemps rigueur aux hommes, à cause de la faute involontaire de son premier amoureux, Ernestine en était venue, comme on s'en rappelle, à regretter la solitude prolongée de sa jeunesse et à souhaiter qu'il se présentât un prétendant à sa main qui, à défaut de cet amour ardent et suprême que longtemps elle avait rêvé en vain, sut du moins lui inspirer une de ces hautes affections mêlée d'admiration comme il semble qu'en doive faire naître un grand homme au cœur tendre. Ainsi à un rêve succédait un autre rêve plus difficile encore à réaliser que le premier. Si Paul avait su ce qu'exigeait le cœur d'Ernestine, il n'aurait pas tenté de l'obtenir. Pourtant, quand une fois l'imagination a fait son sacrifice du premier idéal longtemps caressé, elle renonce facilement aux chimères qui l'ont remplacé. Ernestine sentait bien, sans toutefois se l'avouer, qu'après avoir été si longtemps en guerre ouverte et impitoyable avec tous les hommes, son cœur était à la merci du premier qui frapperait son esprit par quelques qualités supérieures et originales.

Paul Urbain n'était pas un de ces hommes qui, comme Gustave de Belcourt, captivent les jeunes filles à première vue et dont les ravages amoureux s'étendent des salons aux pensionnats et des pensionnats aux chaumières. Il n'avait ni l'allure, ni les prétentions d'un conquérant. Je ne crois pas qu'il eût jamais fait ce qu'on appelle la cour à une femme, avec l'intention d'en être aimé. Sa noble ardeur ne s'était jamais émoussée dans ses longs sièges, où il est rare qu'un tardif triomphe ne vienne pas couronner de valeureux efforts et de patientes combinaisons. A tort ou à raison, il croyait que l'homme de cœur et d'esprit a une certaine dignité à garder vis-à-vis des femmes, et que c'est la compromettre que de s'astreindre à tous ces petits soins, à ces prévenances excessives où excellent les caniches des boudoirs et des salons. Lorsqu'il

avait été épris, il s'était abandonné au plaisir d'aimer, sans chercher à faire partager son sentiment à celle qui en était l'objet autrement que par un aveu franc et sincère. Sa conduite et sa conversation avaient discrètement trahi le secret de son cœur, et ne l'avaient point affiché.

En voyant Ernestine, Paul n'avait point été frappé d'un de ces coups de foudre qui ne retentissent guère que dans les romans, un peu pour sauver aux auteurs la peine de donner l'explication naturelle de ce phénomène de l'amour dont on ressent plus facilement les effets que l'on en connaît les causes. En revanche, il avait admiré la fière et douce expression de la jeune fille, le contraste entre la tendresse de son sourire et l'accent mordant de sa parole. Bien vite, le cours de la conversation lui avait révélé d'étroites affinités entre l'esprit de la jeune fille et le sien, des affinités telles qu'il n'en avait jamais découvert de traces que dans les épanchements de quelques amis. Chaque homme qui pense par lui-même a des idées auxquelles il tient particulièrement, et parfois au point de ne les exprimer librement que dans la plus grande intimité intellectuelle. Rien ne le surprend et le flatte comme de les entendre exprimer sous une forme légèrement différente, par une autre personne, et, si cette personne est une femme, la surprise se double d'un charme qui va au cœur.

C'était là la découverte, l'impression première qui avaient séduit Paul, puis était venue la réflexion, toujours rapide et acérée chez les sceptiques :

— Si l'esprit d'Ernestine, s'était-il dit en la laissant après le premier quadrille chez Madame Durand, ressemble au mien, nos cœurs se conviennent-ils aussi bien ? Et s'ils se ressemblent autant, le péril n'est-il pas plus grand que s'ils différaient ? Le scepticisme chez une femme produit promptement l'indifférence du cœur, si toutefois il n'en découle pas. Les naïvetés de l'esprit emportent, en s'évanouissant, les illusions de l'âme. Les femmes ne sont pas comme nous, elles sentent ce qu'elles pensent. Si, une fois mariée, Ernestine ne m'aimait que comme je puis l'aimer, ce ne serait pas assez, j'aurais par mon amour la mesure du sien, et j'en serais malheureux.

Et depuis lors, ces réflexions, ces doutes obsédaient l'esprit de Paul, qui n'avait jamais perdu à ce point son calme. Sans cesse il se posait cette double question :

— Vaut-il mieux une femme qui vous comprenne trop ou une qui ne vous comprenne pas assez ?

Selon qu'il préférerait la première alternative à la seconde, et la

seconde à la première, il allait et venait d'Ernestine à Lise et de Lucile à Ernestine. La raison de ce manège échappait à la jeune fille, qui en ressentait quelque dépit et qui, pour ne point paraître en être le jouet en restant isolée, acceptait comme cavalier Gustave de Belcourt, dont le brillant renom ne pouvait nuire à sa gloire. En voyant, durant la soirée, Paul s'empresse auprès de la petite Lucile et se prêter complaisamment aux avances de Lise, Ernestine s'était demandé si, par hasard, il n'était pas affligé de cette faiblesse d'amour-propre, dont peu d'hommes sont exempts, et qui les fait rechercher la faveur du moindre brin de fille. Son amour naissant, qui déjà commençait à lui interdire cette analyse des plus légers indices à laquelle elle avait l'habitude de se livrer, lui disait que la conduite de Paul venait plutôt d'une bizarrerie de caractère, ou de la résistance qu'il opposait au penchant qui l'entraînait vers elle.

Paul se trompait et ses craintes étaient vaines. La scepticisme d'Ernestine ne s'étendait pas jusqu'à son cœur, qui s'était conservé, ardent et tendre, à travers toutes les désillusions. Les trésors de cette âme d'élite ne s'étaient pas dissipés en de passagères amours, en de fugitifs sentiments ; ils s'étaient accrus sans cesse de toutes les tendresses refoulées. Celui qui les posséderait n'aurait point à craindre les voir s'épuiser jamais. Si Paul avait pu savoir tout ce qui se passait dans le cœur de la jeune fille, durant la soirée de Madame Durand, aussi bien qu'il suivait dans sa conversation le mouvement de ses pensées, son trouble, ses inquiétudes eussent sur le champ cessé.

Ernestine avait de suite senti pour Paul un de ces vifs élans de sympathie qui ouvrent le cœur à l'amour, et qui parfois, en se retirant, le referment soudain. Ce n'était point la figure de notre héros qui avait accompli ce prodige ; car à vrai dire, la jeune fille n'en avait remarqué que l'expression et, à la fin de la soirée de Madame Durand, elle aurait été bien en peine de dire si le peu de cheveux qui lui restaient étaient bruns ou blonds. Elle aurait même incliné à dire qu'ils étaient blonds, quoiqu'ils fussent bruns. La façon dont Paul avait engagé la conversation ; les idées qu'il y avait exprimées et à travers lesquelles l'esprit prompt et clairvoyant de la jeune fille avait pénétré jusqu'au fond de sa pensée ; le mélange d'ironie acquise et de sensibilité innée qui fesait le fond de son caractère et qui se trahissait à la surface, pour peu qu'il prit intérêt à ce qu'il disait : voilà ce qui avait produit sur Ernestine l'impression que j'essaie d'analyser. Lorsqu'une âme de femme, fière et pure, a longtemps attendu un maître digne de la protéger et de lui obéir, et



que tout-à-coup, après avoir regardé en vain tous les masques qui ont passé devant elle, elle reconnaît l'homme qu'elle aimera toute sa vie, rien n'égale l'élan qu'elle réprime au fond de son cœur et qui le remplit d'amour.

Ernestine, en se levant pour accepter le bras de Paul, au premier quadrille, s'était dit avec cet accent profond, cette voix intérieure qui est entendue de l'âme seule :

— Enfin, voici l'homme que j'aimerai.

Déjà elle l'aimait. En un instant la flamme avait envahi toute son âme. Tant de sentiments y flottaient, sans objet pour les fixer ! tant d'espérances y attendaient le moment d'éclorre ! La jeunesse et l'amour reprirent impétueusement leur cours, si longtemps suspendu.

Paul, avec son expérience, était plutôt porté à douter des sentiments que l'on paraissait lui porter qu'à se laisser prendre à des indices trompeurs. Néanmoins, la sincérité du vif penchant de la jeune fille pour lui n'avait pu lui échapper. C'est en vain qu'il avait cherché à se prouver à lui-même qu'Ernestine avait trop d'esprit pour l'aimer ; c'est en vain que, joignant l'insulte au doute, il s'était dit : "Ce n'est qu'une fille de vingt-cinq ans, qui a peur de manquer de toilette et qui veut *s'établir*." Le contentement d'être aimé par une telle femme avait grandi dans son cœur avec l'amour qu'il ressentait lui-même pour elle. Malgré toutes les résistances de son scepticisme, il se sentait aimé, et malgré lui, à son grand étonnement, il aimait, il aimait violemment. Lui qui croyait connaître la mesure exacte de ses sentiments, il se sentait dérouter, dépaysé dans son propre esprit. Un cœur inconnu se révélait à lui, et ce cœur, c'était le sien. Il s'attendait à chaque moment à sentir son âme glisser en un de ces désenchantements qu'il avait si souvent épousés, mais, au contraire, son amour redoublait.

.....

Après avoir été reconduire Ernestine chez Madame Durand, au sortir du magasin de Goodstock, Paul était rentré chez lui, le cœur ému, l'imagination remplie de jeunes images.

Que les poètes me pardonnent ce que je vais écrire ! J'admire les grands bois et les prés fleuris, mais j'aime aussi le pavé d'une grande ville, à l'heure où tous les magasins s'illuminent, où le bruit des affaires redouble avant de s'éteindre. Que celui-là me jette la première pierre qui n'a pas senti une douce et bizarre rêverie s'emparer de son esprit, revenant le soir, vers cinq heures et demie, de ses affaires ou de ses plaisirs, par les rues remplies de mouvement et de clameurs. Il semble que le contraste entre la

solitude de l'âme et l'animation joyeuse qui éclate partout autour de vous, agisse sur l'imagination, tout comme le contraste entre l'agitation des pensées et le silence de la nature. Si, par hasard, vous êtes amoureux, l'effet, le charme redouble ; vous prenez à errer dans la foule, par ces rues mêlées de lumière et d'ombres, une jouissance égale à celle qu'on ressent à parcourir la plage déserte ou à gravir la colline verdoyante. Paul aimait à se promener à cette heure-là, d'autant plus qu'il la trouvait triste à passer chez lui, dans l'attente inoccupée du diner. Il semble, disait-il, qu'entre 5 et 6 heures du soir, les maisons soient pleines de songes mélancoliques et les rues remplies de visions joyeuses. Mais jamais il n'avait senti comme ce soir-là cette singulière influence de la fin du jour à la ville, des ombres du soir descendant sur les grandes maisons de pierre et enveloppant leurs toits de ferblanc. En passant près du magasin de Goodstock, il s'arrêta devant l'étagère et parut s'absorber dans l'étude des soieries. Il songeait qu'un quart d'heure auparavant, il était là, causant avec Ernestine, et il lui semblait qu'il y avait bien des heures que cet instant était passé ; il s'en souvenait, il le regrettait déjà comme un moment depuis longtemps écoulé.

Rentré chez lui, Paul trouva un grand feu de cheminée qui l'attendait, et qui projetait dans toute sa chambre des lueurs capricieuses. Il roula près du foyer son immense fauteuil, et il s'y plongea pour rêver à son aise. Cinq ou six fois, sa fidèle ménagère vint lui dire que son diner était prêt, qu'il refroidissait, qu'il était trop cuit, qu'il brûlait, sans pouvoir le tirer de sa rêverie. Ce n'est pas qu'il dédaigna les plaisirs de la table ; c'était une de ses maximes favorites qu'il faut être sensible à un bon diner comme à un beau livre, et qu'un appétit grossier dépare un esprit délicat. Lorsque je vois des gens qui se croient distingués, disait-il, manger aussi bien un de ces mets à l'eau tiède qui forment le fond de la cuisine anglaise, qu'une côtelette choisie, cela me fait songer à ces lecteurs qui lisent tous les livres qui leur tombent sous la main.

Il était près de minuit lorsque les cris d'alarme de son estomac aux abois, joints aux protestations de sa ménagère désespérée, triomphèrent enfin de son cœur. Durant ces cinq ou six heures, il s'était posé mille fois les deux ou trois mêmes questions. Chose singulière ! il avait maintenant en lui-même une confiance sans limites ; il était sûr d'aimer sans cesse, d'aimer toujours ; sa seule crainte était de n'être point aimé suffisamment, de n'être aimé par Ernestine que comme il avait aimé lui-même jusqu'au jour où il l'avait rencontrée. Encore cette crainte s'évanouissait-elle à chaque

instant. La certitude d'être aimé prenait de plus en plus le dessus.

Sa vieille ménagère lui servit le dîner en faisant retentir la cuisine, l'escalier et la salle de ses gémissements sur l'état des poulets à peu près calcinés, de la sauce desséchée, des pommes de terre en charpie.

— Bah ! lui dit Paul, consolez-vous, Marianne, ce n'est qu'un mauvais dîner, j'en ferai de meilleurs lorsque je serai marié. On dîne tous les jours, mais ce n'est pas tous les jours que l'on est amoureux.

— Comment ! monsieur Paul, est-ce que vous songeriez à vous marier ? Est-ce que vous ne vous trouvez pas bien ici ? La cuisine est-elle mauvaise ? votre chambre est-elle mal tenue ?

— Non, digne Marianne, je reconnais l'excellence de vos soins ; vos poulets, sauf ceux de ce soir, sont cuits à point ; ma chambre est toujours dans un ordre parfait ; mais c'est, voyez-vous, que si mon estomac est satisfait, en revanche mon cœur est vide, et rien de ce que vous servez sur ma table ne peut le remplir.

— Quelque jeune fille aura ensorcelé monsieur, avec l'aide de Madame Durand, qui lui aura fait croire que la demoiselle en mourrait s'il ne l'épousait pas. Croyez-moi, monsieur, les femmes ! ç'a la vie dure, surtout celles qui veulent se marier.

— Je n'ai pas la prétention de causer la mort d'aucune femme ; mais est-ce que vous pensez, Marianne, qu'on ne peut m'aimer ?

— Ah ! monsieur, je ne dis pas cela..... au contraire.....

— Eh bien ! Marianne, il va falloir nous quitter, ou, plutôt, vous allez me suivre dans une nouvelle maison ; car si mon cœur abandonne ces quatre murs mal tapissés, cette petite maison cotisée trop cher, où j'ai connu ce que l'ennui a de plus doux, mon estomac fidèle ne peut renoncer à votre cuisine, à votre grand art culinaire. Je me marie, c'est vrai, mais je ne me résigne pas à ne plus savourer ces mets délicieux que votre main savante, cuisinière d'élite, sait improviser, tout en médissant du prochain. Je veux initier ma femme aux mystères de votre poêle à frire.

— Ça, monsieur Paul, dit la bonne femme, c'est autre chose et nous en reparlerons. Mariez-vous, si cela vous plaît ; je le déplore, mais je n'y puis rien. Seulement, permettez-moi de vous faire remarquer que depuis quinze ans que je vous sers, c'est le premier mauvais dîner que j'ai la douleur de mettre sur votre table, et à qui la faute ? Souvenez-vous bien de ce que je vais vous dire : c'est le premier dîner de ce genre que vous prenez, mais ce n'est pas le dernier. Bien des fois, vous mangerez le rôti brûlé et la soupe

froide, ce que vous détestez le plus au monde. Lorsque je suis entrée ici, il y a quinze ans, vous ne m'avez dit qu'un mot, mais je l'ai retenu : "Marianne, avez-vous dit, Marianne, servez chaud !" Eh bien ! vous mangerez froid ; on mettra le trouble dans votre estomac, si bien réglé, en changeant les heures des repas ; votre femme ne pourra pas dîner le soir, vos enfants se lèveront à 6 heures du matin !..... Vous avez mangé ce soir votre premier repas d'homme marié, tous les autres ressembleront à celui-là... .. Mais, encore une fois, ce n'est point mon affaire. Quant à vous suivre dans votre ménage, quant à m'exposer à voir votre femme critiquer mes sauces et méconnaître mes *puddings*, n'y comptez pas, monsieur Paul, n'y comptez pas. Je vous ai servi fidèlement depuis quinze ans, et, si vous restez garçon, je vous servirai jusqu'à ce que mes mains refusent de pétrir la pâte. Je consacrerai de grand cœur ma vie à vous préparer de bons dîners, tant je suis sûre que vous les mangerez toujours de bon appétit. Mais soumettre mes plats aux caprices d'un estomac de femme ; mais courir le risque de subir devant vous l'affront de voir préférer quelque fade soupe de cuisinière de faubourg à mes bouillons ; mais voir une autre femme commander dans cette cuisine où je règne depuis si longtemps, y ordonner ce qu'elle voudra, régler à son gré ce qu'il faudra acheter au marché, ce qu'il faudra faire cuire pour le dîner et comment il faudra le faire cuire..... jamais..... jamais..... j'aimerais mieux mendier mon pain.

— Brave Marianne ! votre désespoir me touche, et, si je me marie, je vous trouverai, pour me remplacer, un vieux garçon qui m'invitera de temps à autre à sa table, afin que je ne perde pas le goût de vos bons dîners.

Et Paul continua ainsi à plaisanter pendant tout le repas, tant il se sentait de joyeuse humeur et le cœur content.

En se levant de table, il se mit à frédonner tous les airs d'opéra qu'il connaissait, les airs tendres surtout. Il ouvrit ce concert intime par l'air de la *Favorite* :

Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate !

qu'il chanta avec la voix de baryton la plus rebelle et l'accent le plus amoureux. Enfin il s'arrêta tout à coup, comme s'il allait chanter un blasphème, sur le premier vers de l'air de *Rigoletto* :

Souvent femme varie.

Laissant la musique, il s'adressa la parole en ces termes :

— Il est une heure, c'est veiller bien tard pour un amoureux de

mon âge. Terminons cette journée par une grande résolution, par un coup de théâtre. Je suis amoureux d'Ernestine, très amoureux même, elle m'aime de son côté... beaucoup, je pense. Mais nous aimerons-nous toujours ainsi? Ne s'apercevra-t-elle pas, un beau soir, que je n'ai point tous mes cheveux, et moi, un bon matin, le classique bandeau de l'amour s'écartant de mes yeux, ne verrai-je pas que son teint est fané? Si, par hasard, un jour, en causant ensemble de notre amour, l'ennui, qui se glisse partout, venait à pénétrer jusqu'à nous, pourrions-nous jamais reprendre l'entretien ainsi interrompu? Mais bah! il n'est point interdit de s'aimer entre gens d'esprit; l'amour n'est point le patrimoine exclusif des pauvres d'esprit, quoique ce soit souvent leur unique bien. Si l'on a vu des rois épouser des bergères, on a vu aussi des femmes supérieures à Ernestine aimer leur cocher et des hommes plus fins que moi perdre la tête pour leur servante. Ernestine est une femme d'esprit et je ne suis pas un sot, pourquoi ne serions-nous pas heureux comme les premiers venus? Bref, j'en cours les risques; demain, qu'il fasse beau ou mauvais temps, que les clients le permettent ou non, je serai aux pieds d'Ernestine, amoureux, éloquent, rajeuni, et si elle consent à m'épouser, je me relève d'un bond, je m'élançai vers ma tante Durand, je lui dis que ses vœux sont exaucés, je lui demande de fixer le jour du mariage, de me louer une maison, de faire prévenir le curé, le notaire...

Et reprenant, sans y faire attention, le second vers de l'air, il chanta:

*Bien fol qui s'y fie.*

Paul alla se coucher. Cette nuit-là, il rêva qu'il avait vingt ans et que, par une belle matinée du mois de mai, il conduisait à l'autel une fillette de quinze ans, fraîche et rougissante, qu'il avait cueillie, à l'aurore, au bord d'un clair ruisseau. Décidément, tant qu'on n'est pas marié, on est plus jeune que son âge.

## VIII

### UNE PARTIE DE WHIST ET UN DUO D'AMOUR.

Le lendemain, à 4 heures, Paul frappait à la porte de chez madame Durand, le cœur fort ému, disons-le en historien impitoyable. Le domestique se fit longtemps attendre, comme pour lui donner le

temps de réfléchir à l'acte suprême qu'il allait accomplir. Lorsque des soldats sont lancés, au pas de course, contre l'ennemi et qu'ils se voient déjà emportant tout sur leur passage, si on les arrête au moment où ils vont franchir l'obstacle, cela doit refroidir singulièrement leur impétuosité ; ils aperçoivent tout à coup le danger qui est devant eux, et d'instinct ils font un pas en arrière. Il en est ainsi d'un vieux garçon qui, après bien des marches et des contre-marches, a pris enfin son élan vers l'hyménée ; le moindre obstacle qui l'arrête en route lui donne envie de retourner à son campement.

Paul ressentit cet effet de l'attente en une heure où tous les instants sont précieux ; son cœur en devint tout transi.

Lorsque le domestique, ouvrant enfin la porte, lui dit que madame Durand et Ernestine étaient sorties pour aller faire des visites, il ne fut point fâché de la nouvelle ; car vraiment il sentait son courage l'abandonner, et cela lui allait fort bien de remettre la partie. Madame Durand avait laissé ordre de lui dire que le *club de cartes* se réunissait ce jour-là chez elle et qu'elle comptait qu'il viendrait passer la soirée. A tort ou à raison, il crut que l'invitation venait d'Ernestine, et il se dit que cela le rendrait plus brave pour affronter les railleries par lesquelles la jeune fille ne pouvait manquer d'accueillir d'abord, pensait-il, sa tentative de déclaration d'amour.

Paul reprit la route de chez lui, en réfléchissant à combien peu de chose tient le mariage d'un vieux garçon. Avant que le salon de madame Durand s'ouvrit aux membres du *club de cartes*, son cœur pouvait être emporté par un retour sur lui-même et échapper à Ernestine. Un instant, il s'effraya du danger que courait la jeune fille de le perdre, et il prit plaisir à se figurer combien elle serait inquiète, combien elle regretterait de ne s'être pas trouvée à la maison, si elle savait pourquoi il y'était venu ; c'était le vieil homme qui reprenait un instant le dessus, c'était la dernière crise du vieux garçon expirant :

— Allons, se dit-il à lui-même, mon amour-propre veut me faire croire que je puis encore échapper au sort qui m'attend. Non, l'arrêt en est prononcé, je suis voué au mariage. Ernestine m'aura demain, si elle ne veut pas de moi aujourd'hui.

Les amoureux se cherchent et s'attirent. S'il y a deux ou trois amoureux dans une rue, et qu'ils se connaissent, ils se promènent ensemble ; s'ils ne se connaissent pas, vous les voyez d'instinct marcher du même côté de la rue et se coudoyer, en échangeant involontairement des regards d'intelligence. Au coin de chez

Vohl (l'ancien coin, celui où se tenait, toujours immobile, l'opticien célèbre qui lui a donné son nom), Paul rencontra Léon Nanteuil.

— Vous cherchez Lucile ? lui dit Paul.

— Et vous mademoiselle Audebrand ? lui répondit Léon.

— Non, je sais qu'elle fait des visites ; mais vous, si vous n'êtes pas à la recherche de Lucile, c'est que vous venez de la voir.

— Vous devinez à moitié ; je viens de chez mademoiselle de Valin, et voici ce qui m'y est arrivé. Vous connaissez ma mésaventure d'hier, puisque vous en avez été le témoin ému. C'est aujourd'hui l'histoire de tous les coins de rue, la fable de toute la ville. Je viens de l'entendre raconter, en anglais, dans le salon de mademoiselle de Valin. Je craignais d'avoir été un peu vif dans les observations que j'avais cru devoir adresser, hier, à cette jeune personne jolie, mais mal élevée. Je suis allé tout à l'heure lui faire visite, pour lui prouver que je n'avais pas voulu lui monter une scène désobligeante, mais seulement lui faire entendre d'utiles conseils que son père a le tort de ne pas lui donner. J'entre au salon au moment où il y avait cinq ou six personnes en visite. Le premier son qui frappe mon oreille provient d'une de ces syllabes saxonnes que j'ai tant de peine à articuler et qui me font encore plus de peine à entendre dans un pays où l'on ne devrait parler que français. Je regarde autour de moi et je ne vois que des figures canadiennes, et, parmi ces figures, il s'en trouve quelques-unes où apparaissent, malgré les apprêts des arts d'imitation, les défauts les plus saillants de la physionomie nationale. La conversation était en anglais. La maîtresse de la maison s'interrompt pour m'adresser la parole dans cette langue qui m'écorche les oreilles ; je lui réponds en français, dans mon meilleur français ; alors, mademoiselle de Valin se penche vers sa mère et lui dit, toujours dans le même idiôme, que je n'aime pas à parler anglais. La bonne dame fait un effort, m'adresse quelques mots en français, puis se retourne vers les autres visiteurs pour continuer son dialogue anglo-saxon. Je reste cinq minutes, je sors indigné, et me voici.

— Tenez, voilà mademoiselle Lucile qui apparaît dans le cadre de la porte St. Jean ; allez vite l'accompagner et invitez-la, de la part de ma tante, madame Durand, à venir passer la soirée chez elle, où le *club de cartes* se réunit aujourd'hui.

Léon fit plier ses longues jambes flexibles et partit comme un trait .....

Si ma lectrice ou mon lecteur n'est pas affilié à un *club de cartes*,

il doit au moins avoir assisté à quelques-unes de ses représentations, et je n'ai pas besoin de faire une longue description de cette scène de la vie ordinaire. Le *club de cartes* se compose d'habitude d'une quinzaine de personnes en proie à la passion du *whist* ou du *loup de division*, qui, tout en sauvant leurs honneurs ou en faisant la carte, trouvent moyen de se passer de main en main le prochain qui ne joue pas au *whist*, de façon à le faire repentir, s'il entendait, de n'être pas de la partie.

Dans ce groupe, il faut distinguer :

Le vieux monsieur qui apporte au jeu tout le sérieux dont les affaires l'ont doué, qui ne jette pas une carte sur le tapis sans avoir calculé ce qu'elle lui rapportera, tout comme s'il était derrière son bureau, et qui, avec le gain qu'il réalise sur les opérations de chaque mois, achète sa provision de tabac à priser et fait les aumônes pour lesquelles les pauvres le bénissent ; et vis-à-vis de lui, comme son invariable partenaire, la bonne dame de cinquante-cinq à soixante ans, qui joue au piquet le dimanche après-midi entre les offices, jette les hauts cris à chaque partie compromise, dissimule ses profits, déplore sans cesse ses pertes et ne se met jamais à table sans dire avec un soupir : " Je vais encore perdre ce soir, comme à l'ordinaire... Enfin, je devrais y être habituée, depuis le temps que cela m'arrive. Si j'avais tout l'argent qu'on m'a gagné aux cartes, ma succession serait grasse."

Il y a encore le monsieur qui injurie ses partenaires et menace de les dévorer lorsqu'ils ont une distraction et font une faute ; avec lequel, par conséquent, on ne consent à jouer qu'en tremblant, parce qu'il faut bien que quelqu'un se dévoue, et qui vous décerne pour toute récompense, à la fin de la soirée, ce compliment flatteur :

" Si vous n'aviez pas perdu un atout, au commencement de la seconde partie, j'aurais gagné toute la soirée ; c'est cet atout gaspillé qui a brouillé le jeu et dérouté la chance." Il y a ensuite la dame qui, nonobstant l'agréable volubilité que l'on prête à son sexe, ne dit pas un mot et ne risque pas une carte de la soirée ; le monsieur qui envie sans cesse l'atout des autres et prétend n'avoir jamais que des basses ; le joueur novice qui jette les cartes sur la table lorsqu'il n'a pas de jeu, ce qui amène une réclamation générale de la part des anciens et presque une émeute. Enfin, il y a l'invité d'occasion, qui va d'une table à l'autre, réprimandé par les uns lorsqu'il distrait les autres, et n'entendant pour tout refrain, de 8 heures à 11 : " Cœur est atout ! Deux d'honneurs et trois de cartes ! C'était un treizième !"



Lorsque Paul fit son entrée dans le salon de Madame Durand, plusieurs des membres du *club de cartes* étaient arrivés, et on parlait déjà de former une table de *whist*. Le vieux monsieur Aubon s'efforçait de prouver à Ernestine qu'elle devait apprendre le *whist* :

— C'est le jeu des jeunes personnes sages aussi bien que des vieillards, disait-il. Cela forme le jugement et indique un esprit capable de nouer les plus fortes combinaisons. Lorsque je vois une jeune femme jouer le *whist*, non pas avec succès ; car on ne sait pas le *whist* avant quarante ans, et il est douteux même qu'une femme puisse jamais le savoir à perfection, mais du moins lorsque je la vois jouer avec application, je me dis : " En voilà une dont la famille sera prospère et qui élèvera des hommes d'affaires."

— Tenez, voici mon neveu, dit Madame Durand, qui n'a jamais voulu étudier le *whist*, quoiqu'il ait trente-six ans sonnés !

— Pardon, ma tante, mais vous disiez vingt-six ans, l'autre jour, prétendant qu'avouer mon âge c'était révéler le vôtre si bien caché, ce soir, sous ce teint animé et ce frais bonnet. Permettez que, par égard pour vous en même temps que par un reste de respect humain, je m'en tienne à ce chiffre riant.

— Pour un vieux garçon cacher son âge, dit Ernestine, c'est une faiblesse singulière. Je comprends que les femmes, dont le principal attribut est la beauté, dissimulent avec soin les années qui en marquent le déclin. Mais les hommes, dont la valeur croît avec le temps, pourquoi cacheraient-ils ce qui donne plus de prix à leur affection ? Qu'est-ce pour une femme qui met son cœur assez haut pour que le premier sentiment venu ne puisse l'atteindre, qu'est-ce que l'amour d'instinct d'un esprit naïf, aussi plein encore de lui-même qu'il est ignorant de la différence qui existe entre les âmes, comparé à l'amour profond et réfléchi d'un esprit maître de lui-même et des autres ? La jeunesse qui, chez les femmes, est une grâce, chez les hommes est souvent un ridicule dont ils se corrigent en vieillissant. Vous naissez gauches, messieurs ; l'éducation que vous recevez au collège vous rend timides, et je ne conçois pas qu'on s'occupe de vous avant que vous n'ayez dépouillé tout à fait l'adolescent.

— Cela veut dire, monsieur, dit le vieillard en se tournant du côté de Paul, cela veut dire que je suis beaucoup plus séduisant que vous. Prenez-en votre parti, allez jouer au *whist* et je reste auprès de mademoiselle à lui répéter les antiques propos que je tenais à votre cousine, madame Durand, la charmante petite Éléonore, il y a de cela quarante ans bientôt.

Les autres invités arrivèrent, et parmi eux Léon Nanteuil et

Lucile. Léon avait un air mystérieux et rayonnant à la fois il entraîna Paul dans une embrasure de fenêtre pour lui dire qu'il était amoureux fou de Lucile, et qu'il croyait avoir enfin découvert la femme que le ciel lui destinait :

— Ce qui m'étonne, ajouta-t-il, c'est de ne l'avoir pas remarquée plus tôt. Moi qui ai fait la cour à tant d'autres jeunes filles qui, évidemment, ne m'étaient pas destinées, j'allais passer près d'elle sans la voir.

Quant à Lucile, après avoir souhaité le bonjour aux personnes âgées, elle était venue se jeter dans les bras d'Ernestine et l'embrasser avec une effusion extraordinaire entre personnes qui n'étaient point intimes.

— C'est à vous, monsieur, dit Paul à Léon, que ce baiser s'adresse. Lucile n'embrasse si tendrement mademoiselle Audebrand que parce qu'elle en veut faire sa confidente et qu'elle la croit un peu sa complice.

Madame Durand s'occupait à grouper les invités autour des tables de *whist*, prenant grand soin de ne mettre ensemble que les personnes qui se convenaient comme joueurs. Cette besogne terminée, elle se dirigea du côté où se trouvaient les acteurs qui, ce soir-là, l'intéressaient davantage.

Madame Durand, en femme qui avait étudié le cœur humain, non pas dans les fictions des romanciers, mais sur place, dans la réalité, avait suivi, du coin de son œil perçant, tous les progrès de la passion dans le cœur d'Ernestine. Quant à Paul, elle le connaissait de longue date, elle savait d'avance comment il serait pris et dans quel piège il devait tomber ; si elle ne l'avait pas marié plus tôt, c'est qu'elle n'avait point trouvé une nièce adoptive tout à fait à son goût. Ernestine avait de suite fait la conquête de madame Durand, qui s'était dit que c'était là précisément la femme qu'il fallait à son neveu, et surtout la nièce qui lui convenait à elle-même. Elle avait pris grand soin de se faire raconter, par Ernestine, tout ce qui s'était passé entre elle et Paul, et, grâce à ces confidences et à sa connaissance exacte du cœur du héros de cette histoire, elle était mieux au courant de leurs sentiments que les amoureux eux-mêmes.

Sachant que Paul venait faire visite à Ernestine, lorsqu'il avait été intercepté par Lise, l'habile femme avait prévu qu'il reviendrait le lendemain. Dans cette prévision, il lui avait paru de bonne tactique de faire disparaître la jeune fille de la maison, sous un prétexte plausible, au moment où Paul devait s'y présenter, en ayant soin toutefois de lui laisser une invitation pour le soir.

En se levant, après dîner, elle avait pris Ernestine par la taille et lui avait dit, en lui frappant légèrement sur la joue de la main gauche :

— Préparez-vous, ma belle, à entendre, ce soir, une déclaration d'amour. Je parierais qu'en ce moment mon neveu prépare ses batteries. Dans deux heures, il ouvrira le feu contre vous ; ripostez ferme et enchaînez-le pour toujours à votre char.

En s'approchant du groupe des amoureux, madame Durand avait un air de protection aimable et de contentement intime ; elle voyait deux mariages en perspective et elle souriait. Les vieux acteurs, retirés de la scène, aiment encore le spectacle et, comme Duprez, ils font des opéras, n'en pouvant plus chanter.

— Eh bien ! folle jeunesse, dit-elle, qu'allez-vous faire ? Voici, pour ceux qui aiment à faire l'amour en musique, un piano et une collection complète de romances. Vous êtes troubadour, monsieur Nanteuil, vous y trouverez de quoi roucouler. Vous, Paul, voilà un album que j'ai trouvé, hier, par hasard, dans une grande malle que m'a léguée une vieille cousine, qui vient de mourir en me laissant ses funérailles à payer. Vous verrez comment on faisait l'amour autrefois, tâchez de faire mieux que nous. Surtout, mes enfants, arrangez-vous de façon à ne pas vous nuire ; faites, tous quatre, comme si vous n'étiez que deux, et voguent les amours !

Tandis que madame Durand retournait prendre la place qu'elle s'était réservée à une des tables de *whist*, Léon et Lucile s'emparaient du piano. Léon entonna une romance qui causa quelque distraction à la vieille partenaire de M. Aubon :

— Lorsqu'on nous invite pour jouer au *whist*, dit le bonhomme, on ne devrait pas donner de concert. Voici madame qui écoute les cris étouffés de ce berger et qui coupe une carte maîtresse. Ecoutez, chantez même, madame, si cela vous plaît, mais ne jouez plus si, à chaque fausse note, vous devez perdre un atout.

Paul et Ernestine feuilletèrent quelque temps l'album ; ils étaient tous les deux émus ; Paul ne savait trop comment aborder un entretien si décisif, Ernestine attendait. Les sonnets ridicules ou les vers de Delile, Parny ou même de Lamartine audacieusement signés des noms les moins connus des Muses, les paysages grotesques, les roses fanées de l'antique album fournissaient des bouts de conversation.

— L'amour est un enfant mutin qui perd à vieillir, dit Paul, et à qui vont mal les feuilles jaunes d'un livre dépareillé. Les sentiments valent mieux que les mots qui les expriment. S'il fallait

juger tous ces braves cœurs d'autrefois par les vers que leur main novice a tracés dans cet album, on les jugerait mal, et cependant ils aimaient bien ! La parole trahit la pensée, et en voulant découvrir le fond de son cœur à celle que l'on aime, on retombe dans d'éternelles banalités. On sent profondément, et cependant on s'exprime comme un sot ; les mots qui viennent sur nos lèvres ont déjà passé par tant de bouches, qu'ils sont sonores et vides. Ne vaut-il pas mieux, après tout, laisser deviner ce qu'on ne saurait dire sans l'affaiblir ?

— Toutes ces traces de sentiments, depuis longtemps disparus, que vous trouvez dans ce livre, vous paraissent ridicules ; à moi, elles me semblent touchantes. Je ne m'arrête pas aux phrases ; plus elles sont naïves et banales, mieux je vois à travers la sincérité du cœur. Peu importe les mots si l'accent vient de l'âme. Ecoutez M. Nanteuil, il chante une romance fort naïve et de plus il la chante assez mal, mais voyez avec quelle intention sincère il l'adresse à Lucile et quel effet elle produit sur elle ! C'est la voix du cœur qui, en dépit des mauvais vers et des fausses notes, au cœur arrive. Celui-là n'est pas un véritable amoureux qui s'écoute parler d'amour, et celle-là n'aime guère qui s'arrête à ce qu'on lui dit et n'entend pas ce qu'on veut lui dire.

— Puisque vous ne souriez pas des sentiments sincères, écoutez-moi avec indulgence. Il y a trois jours, mademoiselle, avant de vous connaître, je me demandais, dans un examen de conscience sévère, mais juste, ce que m'avait préparé, pour continuer ma route, ma jeunesse enfuie, et ce que je ferais de l'avenir. La solitude qui s'étendait devant moi m'effrayait, et cependant le mariage me faisait peur. Mon cœur voulait croire à l'amour, au bonheur, mais mon esprit lui disait qu'ils n'existaient pas, ou que, s'ils existaient, c'était pour des âmes plus simples que la mienne. Aimer une femme toujours, en être toujours aimé, était-ce possible ? L'amour pouvait-il avoir un attrait si durable, une source de joies assez vive pour rafraîchir sans cesse les tendres sentiments ? La douceur de l'intimité pouvait-elle jamais remplacer le charme de l'imprévu ? Un regard jeté sur une belle figure à peine entrevue, une douce impression au cœur, un long rêve, voilà tout l'amour ; tout ce qui vient ensuite affaiblit ce premier idéal, des années d'attachement n'y ajoutent rien. Pourquoi chercher à prolonger un sentiment qui ne laisse un doux souvenir que s'il n'a point le temps de s'affaiblir ? Voilà ce que je me disais. Je vous ai vue, et pendant que le redoutable problème s'agitait dans mon esprit, vous l'avez résolu dans mon cœur. Je doutais encore que je vous aimais déjà.

L'amour, dont mon cœur s'est tout à coup rempli, a fait renaître dans mon esprit l'espoir et la confiance. Depuis lors, je le sens, je vous aime et, j'en ai la certitude, je vous aimerai toujours.

— Une autre que moi, monsieur, vous dirait sans doute que l'épreuve a été courte et que rien ne prouve que votre cœur ne changera pas. Mais j'aime mieux vous croire, parce que mon esprit, jusqu'ici aussi enclin que le vôtre à douter, partage votre confiance. J'ai foi en vos sentiments, en leur constance, comme je crois que vous pouvez avoir foi dans la durée des miens. Je n'ai aimé qu'une fois et qu'un instant dans ma vie ; celui que j'aimais était indigne de moi, et depuis lors j'ai porté aux hommes une haine impitoyable. Vous m'avez vaincue, vous m'avez désarmée ; et j'ai aussi la certitude que le sentiment qui vient d'entrer dans mon âme n'en sortira plus.

Que ceux qui sont amoureux ou qui l'ont été conjuguent la suite du verbe *aimer* et imaginent la fin du dialogue. Le grand mot prononcé, l'entretien de Paul et d'Ernestine ressemblait à celui de tous les amoureux. Les paroles ne sont rien, en de tels moments ; les sentiments, et jusqu'à l'accent, sont tout. On retient à jamais la façon dont on a dit le plus simple mot. Le salon où a eu lieu la scène reste gravé dans l'imagination avec une apparence et comme une expression qu'on ne lui reverra plus jamais. On ne reconnaît pas, à travers l'émotion, l'endroit le plus familier, tant il est illuminé et transfiguré.

Paul et Ernestine causèrent longuement, tendrement. Léon et Lucile, de leur côté, avaient fait bien du chemin. Le piano était muet depuis longtemps, mais la romance allait son train ; seulement ils avaient supprimé la musique, pour ne pas ralentir la marche de l'action. Léon avait enfin trouvé un brave cœur qui le comprit, et il ne tarissait plus en confidences. La jeune fille, réjouie, confuse de l'amour qu'elle inspirait, du bonheur qu'elle voyait rayonner sur la figure de Léon, écoutait, répandant la sympathie sur les déboires passés de l'infortuné garçon.

De temps à autre pendant la soirée, madame Durand avait jeté un coup d'œil vers le fond du salon, et s'était bien vite aperçue que tout allait au gré de ses désirs. Lorsqu'arriva la fin du *whist* et le moment de régler la question toujours épineuse des gains et des pertes, elle vint trouver les amoureux :

— Les deux mariages se feront le même jour, n'est-ce pas ? dit-elle. Cette gloire me manque ; il y a bien des contrats qui portent ma signature et auxquels j'ai plus contribué que le notaire qui les a

faits, mais il me reste à voir deux mariages de moi célébrés le même jour.

—Je demande une autre faveur à ces dames, dit M. Aubon, qui avait suivi madame Durand, c'est que nous fassions une partie de *whist* le soir de leur mariage. Je veux donner à mademoiselle Audebrand sa première leçon.

## IX

### TROIS MARIAGES EN UNE SEULE HISTOIRE.

Ce que je vais dire, le lecteur le pressent ; il aura du moins le plaisir de voir qu'il ne s'est pas trompé. Parmi les lecteurs de romans, il y en a qui se font gloire de deviner le dénouement dès les premières scènes. Si, par hasard, l'intrigue finit autrement qu'ils ne l'avaient prévu, ils s'en vengent en disant que l'auteur est un sot. Si, au contraire, le dénouement est tel qu'ils l'avaient annoncé, ils trouvent la chose banale. Que n'a-t-on des dénouements nouveaux à offrir au public ! Il faut qu'un roman se termine ou par le mariage ou par la mort des personnages, à moins pourtant qu'on ne les déporte dans un prochain volume, ce qui est bien cruel pour le lecteur, obligé d'attendre jusque-là pour savoir s'il doit se réjouir ou prendre le deuil.

Selon le vœu de madame Durand, le mariage de Paul et d'Ernestine et celui de Léon et de Lucile ont eu lieu le même jour. Paul avait l'air ce jour-là, malgré son scepticisme, aussi heureux que Léon, qui pourtant avait encore grandi. Madame Durand était rayonnante, mais incapable de se reposer ; elle a, durant le déjeuner des noces, jeté les bases d'un mariage entre le garçon et la fille d'honneur.

Si ce détail domestique peut intéresser, j'ajouterai que la brave Marianne, après de longues négociations, a consenti à suivre Paul Urbain, à la condition expresse que si elle laissait Ernestine gouverner la maison, elle, Marianne, régnerait dans sa cuisine en czarine.

Quant à Gustave de Belcourt, le mariage de ses amis l'a converti ; mais, pour que la pénitence ne fût pas trop dure, il a épousé Lise.

Sur ce, lecteur, je prends congé de vous. Si mon récit vous a ennuyé, je vous en fais mes excuses, et, pour vous consoler, je vous avouerai que je viens de le relire et qu'il ne m'a point amusé.

HECTOR FABRE.

# DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

---

(SUITE.)

X

L'Eglise a droit non-seulement d'enseigner la vérité, mais aussi de proscrire l'erreur; elle doit par conséquent pouvoir découvrir celle-ci. Il suit de là qu'elle a une certaine surveillance à exercer sur toute instruction. Elle doit voir à ce que la science ne s'écarte pas du fondement de la foi et de la morale, et qu'elle ne soit pas mise au service de l'erreur. Il est donc du devoir de l'Etat de laisser à l'Eglise la liberté de surveillance, afin qu'elle puisse empêcher l'enseignement scientifique de sortir des rigoureuses limites que lui assigne la révélation, c'est-à-dire, la parole de Dieu lui-même.

De là la condamnation de la proposition 47<sup>e</sup>, conçue en ces termes :

“ La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute

“ autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et quelles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le niveau des opinions générales de l'époque.”

Il y a aussi condamnation de la proposition 48<sup>e</sup>, qui porte :

“ Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre.”

Cette prétention de l'Eglise à contrôler l'éducation peut paraître étrange ; elle est cependant une conséquence nécessaire de son droit essentiel et imprescriptible d'enseigner aux hommes la vérité.

On va dire : “ Qu'elle se restreigne à l'ordre religieux et moral, à la bonne heure ; mais qu'a-t-elle à faire avec l'instruction purement profane ? ”

Elle ne prétend pas, sans doute, au droit d'enseigner toutes les sciences ; mais elle réclame le pouvoir de contrôler tout enseignement donné. C'est une immense erreur de croire que la religion constitue un ordre de choses tout à fait à part des autres, et que par conséquent ceux-ci sont indépendants de son action. Il ne saurait en être ainsi, dans la sphère intellectuelle surtout. Tout est lié dans l'enseignement, parce que les idées qu'il donne ou développe sont nécessairement dans un contact continu dans l'intelligence, et que par conséquent l'une peut agir sur l'autre. Vous figurez-vous dans un esprit une opinion philosophique demeurant tranquille à côté des opinions religieuses, sans être jamais tentée d'entrer en discussion avec celles-ci pour leur demander compte de leurs principes ? Concevez-vous une impression historique défavorable à l'action sociale de l'Eglise, restant là sans aucun soupçon préjudiciable à la foi, en son autorité divine ? L'étude des sciences naturelles a donné à tel esprit la conviction que l'homme a passé de l'état d'animal plus ou moins grossier à celui d'être raisonnable, constitué comme il l'est aujourd'hui, et cela par des transformations successives qui ont demandé peut-être des milliers de siècles ; et l'enseignement religieux avait autrefois donné au même esprit la conviction que l'homme avait été créé de Dieu dans la perfection où il est maintenant, il y a tout au plus sept mille ans. Et vous croyez que ces deux convictions vont vivre sans hostilité dans le même sujet intellectuel, et que cet individu pourra vous dire sans se moquer impertinemment de vous, ou, s'il parle sérieusement, sans que vous vous moquiez de lui, à cause de son manque de logique :



“Je crois à la loi du progrès, du développement, de la transformation dans la nature de l’homme, et je crois aussi à la religion catholique appuyée sur la révélation de Moïse.”

Voilà les aberrations qu’il faut dévorer lorsqu’on soutient le principe que la doctrine catholique n’a rien à voir à l’enseignement de la philosophie, de l’histoire, des sciences quelconques. Il faut donc admettre ou que l’instruction profane ne peut jamais donner une impression qui affaiblisse les convictions religieuses, ou reconnaître que l’Eglise, chargée d’enseigner la vérité, a droit de voir à ce que tout enseignement soit conforme à sa doctrine. La première supposition conduit à l’absurde, la seconde amène à reconnaître la fausseté des propositions condamnées par l’Encyclique. Ici donc, encore, ou la foi ou la déraison.

L’enseignement religieux doit se trouver partout ; car la religion est nécessairement mêlée à tout ; elle est révélée pour redresser les erreurs de l’esprit humain si porté à s’égarer, à raison de son ignorance, des passions qui l’aveuglent, et de la faiblesse de ses lumières pour pénétrer dans la sphère surnaturelle. Il n’est guère de science qui, pour ces causes diverses, ne puisse exposer la raison de l’homme à recevoir des notions plus ou moins opposées à celles que donne la foi. Il faut donc que celle-ci soit toujours là pour ramener l’intelligence dans la voie de la vérité, hors de laquelle il n’y a qu’obscurité, déception et trouble social. Aussi, au moyen-âge les diverses sciences étaient-elles appelées les servantes de la théologie. Elles recevaient d’elles l’impulsion et la direction : leurs travaux divers ne servaient qu’à apporter à la science sacrée des moyens de rendre son enseignement plus lumineux. Et dans cet ordre de choses, conforme à l’unité du plan divin, le développement de l’esprit humain par les connaissances produites par l’étude, n’avait pour résultat que de rendre la raison plus fidèle et de faire trouver la foi plus raisonnable.

Est-ce donc à dire que l’Eglise doit présider à tout enseignement ; que ses ministres doivent occuper non-seulement la chaire du temple, mais encore celle des écoles, et qu’en tout ordre de chose, il n’y ait plus qu’une voix qui instruisse les hommes : celle du prêtre ?

Nullement ; à part les sciences sacrées proprement dites, qui, on le sait, doivent être le partage des ministres de l’Eglise, toute science peut être enseignée par quiconque a les connaissances complètes pour le faire, qu’il soit laïque ou ecclésiastique.

Mais il suit de la doctrine que j’ai exposée que tout catholique appelé à l’enseignement doit, par des études religieuses en rapport

avec les matières dont il s'occupe, se mettre à l'abri du danger de propager l'erreur, et que l'autorité ecclésiastique a toujours le droit de blâmer ceux qui s'écarteraient des principes religieux dans leurs leçons. Il suit que dans un état constitué selon les desseins de la Providence, l'Eglise doit avoir le pouvoir de redresser les erreurs de l'enseignement public. Il suit surtout que dans toute société qui veut respecter la liberté de l'Eglise, celle-ci peut avoir non-seulement le droit d'enseigner dans le temple les doctrines purement sacrées, mais de plus celui d'élever des universités, des collèges, des écoles pour l'enseignement des connaissances humaines, afin que la jeunesse catholique de toutes les classes y puisse trouver une instruction saine et en tout conforme aux principes de la doctrine et de la morale enseignées par la révélation. Or, il est des gouvernements qui refusent ce droit à l'Eglise, ou qui en soumettent l'exercice à de pénibles et humiliantes entraves; c'est contre eux qu'est dirigée la condamnation des propositions dont il a été question.

## XI

L'Eglise n'a pas seulement la fonction d'enseigner la vérité, elle est aussi chargée de répandre la grâce par les sacrements et le culte. Les Apôtres se mettent à prêcher, à baptiser, à réunir les fidèles dans les oratoires, sans aucune autorisation de l'Etat. Ils instituent des fêtes, composent des règlements liturgiques, règlent tout l'ordre des divers offices et y obligent tous les chrétiens. L'Eglise, héritière du pouvoir apostolique, a droit de conserver ce que les Apôtres ont établi, et d'ajouter, en fait de culte, ce qui est nécessaire, selon les circonstances, pour ranimer la piété des fidèles. Si l'Etat gêne l'Eglise sous ce rapport, que fait-il? Il s'oppose à la diffusion de la grâce nécessaire au salut des âmes, laquelle se fait au moyen des sacrements, de la prédication, des rites sacrés. Ne fait-il pas alors, par cette entrave mise à l'exercice du culte, ne fait-il pas un acte diabolique? Et pourtant elles ont été fréquentes les interventions des gouvernements sous ce rapport. Ils ont prétendu avoir le droit de régler le culte. Qui ne se rappelle, entre autres faits, les sacrements portés par ordre des parlements aux Jansénistes excommuniés, et les curés emprisonnés pour avoir refusé le secours de leur ministère à ceux qu'ils en croyaient indignes? Qui ne connaît ces articles organiques remplis de tant de

prescriptions asservissant l'Eglise à l'Etat, même en ce qui concerne purement le culte?... Il est un fait qui se produit de temps à autre et qui a plutôt l'approbation que le blâme de ceux qui crient le plus fort contre les envahissements du pouvoir religieux. Un homme a, pendant toute sa vie, fait profession d'impiété, il s'est moqué de l'Eglise, a toujours refusé d'entrer dans ses temples et de prendre part à son culte; il rejette ses secours à son lit de mort. Eh bien! on veut forcer le prêtre, dont il a méprisé le caractère sacré, de bénir son corps, de chanter pour son âme les prières de l'Eglise et de donner la sépulture chrétienne à ce mécréant. Et si le prêtre n'accomplit pas cet acte sacrilège, on entrera de force le corps de cet homme dans le temple du Dieu qu'il a renié, et on violera la terre sainte où reposent les restes des fidèles, pour lui faire recevoir ceux de cet ennemi de l'Eglise et de son culte! A la vue de ces excès, ne voyez-vous pas la justice de la condamnation de la proposition 44<sup>e</sup> :

“L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui règlent la religion, les mœurs, le régime spirituel; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir.”

## XII

Un des points sur lesquels on s'est le plus récrié contre l'Eglise est le droit de certaines immunités réclamées par celle-ci. On se plaint de ce qu'elle exige que la société lui abandonne tous ceux qu'elle appelle à son service, prétend les soustraire à toute juridiction du pouvoir civil, et réclame pour eux divers privilèges.

Remontons aux principes. L'Eglise ne peut accomplir son œuvre d'enseignement et de sanctification sans un sacerdoce constitué hiérarchiquement. Il lui faut des ministres. C'est à elle de les choisir. Elle sait reconnaître ceux que Dieu a appelés à cette charge; car pour la remplir, il faut une vocation spéciale. Elle connaît, d'après les besoins spirituels auxquels elle est appelée à pourvoir, le nombre de ceux qui lui sont nécessaires. Elle est l'héritière du pouvoir de son fondateur. Le Christ a dit aux Apôtres: “Suivez-moi;” il ne les a pas envoyés demander auparavant la permission au gouverneur de la Judée ou au Tétrarque de la Galilée. Si l'Etat refuse à l'Eglise les ministres qu'elle réclame, il s'oppose à la volonté divine manifestée par les signes de la vocation sacer-

dotale, et il entrave l'Eglise dans son œuvre de la sanctification des âmes. Alors il fait dominer le temporel sur le spirituel; ce qui ne saurait être dans les desseins de Dieu. L'Etat n'a pas à craindre qu'il lui soit ravi par l'Eglise un trop grand nombre de sujets; car celle-ci éprouve les vocations par les prescriptions les plus sévères; et le monde offre bien plus d'attrait que le sacerdoce à la nature de l'homme. Il importe d'ailleurs grandement à l'Etat que le clergé soit assez nombreux pour maintenir la religion, et par elle la morale, base essentielle de la société.

Il faut à l'Eglise des institutions où elle prépare ceux qu'elle destine aux fonctions du sacerdoce, c'est-à-dire des Séminaires. Evidemment, elle doit être libre de les ériger et elle doit avoir exclusivement à les diriger. Tout contrôle de l'Etat sur ces institutions est une usurpation attentatoire aux droits de la religion. De là la condamnation de la proposition 33<sup>e</sup> :

“ Il n'appartient pas uniquement, par droit propre et inné à la juridiction ecclésiastique, de diriger l'enseignement théologique.”

N'est-il pas évident aussi que l'Etat ne peut réclamer pour son service ceux qui sont devenus ministres de l'Eglise, auxquels elle a donné un caractère sacré, qu'elle s'est liés par les engagements les plus solennels, et qui, en se donnant à elle, se sont donnés par là même à Dieu, qu'ils ont pris pour leur seul partage et leur seul héritage. En les revendiquant pour remplir les fonctions de citoyen, le pouvoir temporel commet une rapine sacrilège; il ôte au Seigneur les ministres auxquels il a confié la dispensation de ses mystères. Ainsi, il ne doit point y avoir lieu de s'étonner de la condamnation de la proposition 32<sup>e</sup> :

“ L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel.”

Ce n'est pas du pouvoir laïc que les clercs tirent le droit d'exemption de la juridiction séculière; c'est de l'acte même de leur consécration à Dieu, par lequel ils deviennent sujets de l'Eglise, qui, suivant la décision pontificale, est une vraie et parfaite société, ayant droit de régir ceux qui lui appartiennent par ses lois, de veiller à leur conduite et de les punir de leurs transgressions. Si l'on trouve l'immunité ecclésiastique mentionnée dans la législation de Constantin et de Justinien, cela ne veut pas dire qu'elle a été accordée par eux comme un privilège révocable; cela signifie seulement que les princes chrétiens ont reconnu à l'Eglise un droit qu'elle possède par elle-même. Aussi y a-t-il condamnation contre la proposition 30<sup>e</sup> :

“ L’immunité de l’Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil.”

Il suit de tout cela, ne manquera-t-on pas de dire, que si les clercs se rendent coupables contre l’ordre civil, s’ils violent les lois, s’ils attentent aux droits, à la vie même des autres, l’Etat ne saurait les punir, ils ne sont pas ses sujets, il n’a aucune juridiction sur eux.

Dégageons la question de toute exagération et considérons le droit que l’on discute dans son sens absolu et non tel qu’il peut être applicable à la société actuelle, dont les divers gouvernements, en général, ne le suivent point.

Toute puissance a droit de se défendre. L’Etat aurait évidemment toujours le droit d’arrêter un perturbateur violent de l’ordre ; il ne peut le laisser commettre impunément des injustices flagrantes, il doit s’opposer à ce que les ministres de l’Eglise transgressent ses lois. Mais la raison exige-t-elle qu’il instruisse lui-même le procès du coupable, sans en référer à l’autorité ecclésiastique, dont celui-ci relève immédiatement, comme ministre consacré à Dieu ? Celle-ci est intéressée à ce que ses employés ne tiennent point une conduite qui tourne à son déshonneur ou au détriment de l’ordre spirituel. Toute faute publique, surtout toute injustice aura sa réparation. L’Eglise a ses peines canoniques très-sévères, plus à craindre en bien des cas à l’ecclésiastique prévaricateur que la société des jugements de cours séculières. Dans nombre de circonstances la personne du coupable sera soustraite à l’animadversion publique. Est-ce un mal qu’on évite à la société, ce scandale que cause toujours la faute de ceux qui ont un caractère sacré ? Vu la disposition de trop d’esprits, la prévarication d’un membre du sacerdoce ne tombe-t-elle pas sur tout le corps et n’affaiblit-elle pas la considération du peuple à son égard ? Est-ce que l’on doit blâmer le mot célèbre de Constantin : “ Si je voyais un prêtre tomber dans une faute, je le couvrirais de mon manteau impérial pour le dérober aux regards et aux reproches du public.” Qu’importe que ce soit par l’Eglise elle-même ou par l’Etat que la punition ait lieu, pourvu qu’elle soit une véritable réparation pour le passé et un préservatif pour l’avenir ?

Si vous supposez maintenant un crime qui, par le scandale qu’il a donné, les mauvais effets qu’aurait son impunité refusée à l’autorité séculière et la gravité même de sa nature, provoquerait les plus sévères châtements, alors l’Eglise, après avoir entendu l’accusation, abandonne son sujet à l’autorité civile, afin qu’elle fasse justice à son égard, même par la peine capitale, si elle le croit nécessaire.

Dans ce cas elle a recours à un rite de l'effet le plus saisissant, celui de la dégradation. Le simple élève, le prêtre, l'évêque même y sont soumis. J'entrerais dans quelques détails sur cette cérémonie si expressive.

Elle a lieu dans une place publique, en présence du représentant de l'autorité séculière. Les ornements sacrés, le livre des Évangiles, le calice et la patène, des ciseaux et un couteau sont déposés sur une table. Le Pontife qui préside apparaît entouré du clergé. Le coupable, revêtu de l'habit ecclésiastique ordinaire, est amené, avec les chaînes s'il a mérité d'en être lié : on les lui ôte, et on le revêt de tous les ornements propres à son ordre. Le voici donc, s'il est prêtre, avec l'aube, l'étole, la chasuble. Alors le pontife, étant assis, prononce cette sentence : " Au nom du Père, du Fils, du Saint Esprit. Nous, Evêque, connaissant par les preuves données que vous êtes coupable de telle faute, tellement énorme que non seulement elle offense la majesté divine, mais qu'elle trouble toute la cité, nous vous privons pour toujours de tout office sacré et de tout bénéfice ecclésiastique, et vous condamnons à être solennellement dégradé selon la tradition des canons " Si le coupable est un évêque, le pontife dégradateur lui ôte la mitre en disant : " Nous dépouillons votre tête de cet ornement de la dignité pontificale, que vous avez souillée par votre conduite." On lui ôte le livre des Évangiles qu'on lui avait mis entre les mains, en disant : " Rendez l'Évangile, vous vous êtes rendu indigne d'en prêcher la doctrine."

En lui ôtant l'anneau, le pontife dit : " Nous vous enlevons cet anneau, signe de fidélité, car vous avez violé la foi à l'Église, l'épouse de Dieu."

On fait toucher au coupable le calice dans lequel se trouve du vin et la patène sur laquelle est une hostie ; en lui enlevant ces objets, le pontife dit : " Nous vous ôtons, ou plutôt nous montrons que vous avez perdu le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice de célébrer les saints mystères ." puis le pontife rase légèrement avec le couteau les doigts du dégradé, en prononçant ces paroles : " Nous vous enlevons le pouvoir de consacrer et de bénir que vous aviez reçu par l'onction des mains."

On lui enlève, avec des paroles appropriées, tous les vêtements sacrés, jusqu'au surplis ; en dernier lieu, le pontife dégradateur commence à raser sa tête avec des ciseaux, et puis un barbier lui coupe tous les cheveux afin que la tonsure ne paraisse plus, et le pontife dit en même temps : " Nous vous repoussons comme un fils ingrat de l'héritage du Seigneur et nous enlevons de votre tête, à

cause de votre dépravation, cette couronne signe de la royauté du sacerdoce.”

On dépouille ensuite le dégradé des habits ecclésiastiques ordinaires, on le revêt du vêtement laïque, et le pontife dit : “ Nous abandonnons ce malheureux, dégradé et privé de toute dignité et de tout privilège clérical, à la justice de la cour séculière.” Puis il ajoute, pour exprimer la clémence de l’Eglise : “Seigneur juge, nous vous supplions de ne pas faire subir la mort à ce malheureux ; mais ce n’est qu’une humble prière et non une réclamation faite avec l’autorité d’un droit.”

Eh bien ! maintenant supposez une société où l’esprit de foi domine, et voyez-y établi l’ordre de choses qui vient d’être exposé. L’Eglise a toute juridiction à l’égard de ses ministres ; on ne peut les lui enlever pour aucune fonction de l’ordre civil ; l’autorité séculière lui défère les fautes qu’ils commettent contre l’ordre public, et l’Eglise satisfait à la justice par ses propres pénalités ou en remettant le coupable, dans les cas les plus graves, au châtement du pouvoir temporel, après avoir donné au peuple, par le rite de la dégradation, l’idée de l’horreur qu’elle a pour le crime de ses ministres, et de l’opposition que leurs fautes ont avec la sainteté de leur état. Eh bien ! ne croyez-vous pas que cet ordre de choses ne soit tout-à-fait propre à concilier le respect envers la religion et en même temps les droits du pouvoir chargé de veiller aux intérêts de la société civile ? Est-ce qu’il y a là quelque chose qui répugne à la raison, à la justice naturelle ? Quiconque examine la question sans préjugé ne devrait-il pas voir, au contraire, dans la manière dont l’Eglise l’a décidée, un acte de cette sagesse qu’elle doit à l’inspiration de l’Esprit divin qui la dirige ?

L’immunité ecclésiastique est un droit absolu que l’Eglise tient à ne pas se voir contester en principe ; il découle de sa constitution même ; mais elle n’en réclame pas toujours l’exercice ; elle sait s’accommoder aux circonstances des temps, à l’état des sociétés avec lesquelles elle est en rapport. Que de concessions n’a-t-elle pas faites au pouvoir séculier, quand cela lui a paru utile pour l’accord entre les deux puissances ! Elle ne transige jamais, sans doute, quant aux principes ; mais pour ce qu’il s’agit de la discipline pratique, elle ne se montre pas exigeante. Pour faire cesser les difficultés sur les points à l’égard desquels les deux autorités sont en contact, elle se prête volontiers à ces conventions connues sous le nom de concordats. Elle n’hésite pas, si un plus grand bien paraît devoir en résulter, à y céder quelques-uns de ses droits. Les derniers traités de cette nature qu’elle a conclus avec divers gouvernements

nous font voir qu'elle ne réclame nullement le for ecclésiastique en faveur des clercs là où il n'est pas reconnu. L'Église ne souffre jamais une erreur, mais elle tolère, elle permet même certains envahissements de son domaine dans l'ordre extérieur, plutôt que de troubler la société. Une concession qu'elle a faite, elle ne la retire jamais. Il n'y a pas d'exemple d'un concordat violé par l'Église ; mais que de fois n'a-t-elle pas eu à se plaindre que ces conventions avaient été annulées par le pouvoir séculier ? Elle s'est vue obligée de protester contre ces fameux articles organiques qui ont si étrangement modifié le concordat conclu avec la France en 1802 ; et depuis elle a eu bien d'autres occasions de rappeler l'injustice des gouvernements ne tenant aucun compte de ses droits solennellement reconnus par des traités. Voilà ce qui explique la condamnation de la proposition 43<sup>e</sup> :

“ La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et rendre nulles les conventions solennelles (concordats) conclus avec le siège apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siège et malgré ses réclamations.”

D'après ce qui a déjà été dit, on ne doit pas s'étonner de la condamnation de la proposition 41<sup>e</sup> :

“ La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme abus.”

C'est une singulière prétention de l'autorité civile que celle de pouvoir permettre ou refuser l'exécution des lois ecclésiastiques et la promulgation des décrets pontificaux concernant même la doctrine. Si elle possède ce droit, Dieu lui a donné alors un pouvoir capable d'annuler complètement l'action de la puissance spirituelle établie pour la sanctification des âmes. Ce prétendu droit se désigne sous le nom de *Placet*, il me plaît. Jugez de l'effet de ce mot dans la bouche du ministre d'un prince Vous avez assisté peut-être à la célébration d'un concile ; vous avez entendu chaque évêque disant à la proposition de chaque décret : *Placet* ; c'est la forme reçue dans l'Église pour l'expression du jugement épiscopal. Eh bien ! voyez-vous, par exemple, les évêques du concile œcuménique de Trente, quand tous ces décrets sur la foi et la discipline de l'Église, dont la dernière Encyclique n'a guère fait que rappeler la doctrine, leur ont été proposés ; ils y ont été adhérent en prononçant solennellement : *Placet*. Puis le Souverain Pontife, confirmant ce jugement des évêques de l'autorité que lui donne l'assistance de



L'Esprit divin, a dit avec les Apôtres : " Ceci a plu à l'Esprit Saint et à nous....C'est fini...croyez-vous ? Dieu a parlé par la bouche du corps épiscopal uni à son chef... oh ! non... C'est bien vrai, les évêques ont dit *Placet* ; le Pape a dit *Placet* ; l'Esprit Saint a dit *Placet* ; mais ce n'est pas tout... il y a une autre autorité à consulter. Voici dans tel gouvernement M. le ministre des cultes... il faut que l'Eglise, s'inclinant devant lui, lui dise : *Placet ne decretum ?* Le décret vous plaît-il ? Le ministre examine avec soin chaque décret, chaque canon formulant un dogme ou une loi disciplinaire ; enfin, après s'être concerté avec son maître, il va se prononcer ; écoutez : " Maintenant, fidèles de cet empire, vous pouvez croire et pratiquer ce que l'Eglise a enseigné, cela me plaît : *Placet.*"

### XIII

Après ces considérations, on avouera peut-être facilement que l'autorité séculière ne peut avoir à contrôler les décrets de l'autorité ecclésiastique sur la foi, la morale et le culte. Mais je crains qu'on ne soit porté à dire : " Le meilleur ordre de choses, celui où tout conflit entre les deux puissances ne serait plus possible, ne serait-ce pas la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat ? Celui-ci laissera, sans la gêner en rien, l'Eglise agir comme elle le voudra dans tout ce qui concerne la sphère des intérêts spirituels. D'un autre côté, l'Eglise, heureuse de sa liberté, n'aura en rien à se mêler de l'action des gouvernements. Ce sera alors l'indépendance réciproque des deux pouvoirs. C'est à cet ordre de choses que tend l'esprit de la société moderne, et l'on doit, ce me semble, faire des vœux pour que ce but soit partout et promptement atteint."

Il est à regretter pour cette théorie qu'elle ne soit autre chose que la proposition 55<sup>e</sup> condamnée par le Souverain Pontife, laquelle est conçue en ces termes :

" L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise."

Et l'Encyclique aussi anathématise cette proposition, qui au reste a le même sens que celle que je viens d'énoncer :

" La perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et la fausse."

Savez-vous que ce n'est pas l'Eglise catholique seule qui procla-

me le principe que l'Etat doit faire profession d'une religion? C'est le genre humain tout entier. Dans toute l'antiquité, vous ne trouverez pas une seule nation qui n'ait admis cette maxime en principe et en pratique. Jusqu'à la révolution française, je la vois en force sur toute la surface de la terre, chez les peuples catholiques, chez les peuples protestants, chez les peuples payens. Aujourd'hui encore elle forme le premier article des constitutions de la plupart des nations chrétiennes, et notamment du plus libre de tous les peuples, l'Angleterre.

Eh bien! n'y a-t-il pas tout d'abord à se défier un peu de la sagesse de la nouvelle théorie qui commence par déclarer que la société humaine tout entière, depuis le commencement de son existence jusqu'à hier, c'est-à-dire, pendant à peu près six mille ans, s'est complètement trompée sur un point qui l'intéresse au plus haut degré et qui importe le plus à son bonheur? Et où se trouve donc proclamée pour la première fois cette doctrine propre à apporter la félicité de la société? Dans cette fameuse déclaration des droits de l'homme qui a eu pour conséquence directe et immédiate ce régime si épouvantablement féroce, la honte de l'humanité, la terreur de 92 et 93.

Voyons maintenant, par quelques considérations rapides, si l'accusation d'aveuglement et de déraison jetée à l'Eglise et au genre humain peut se soutenir.

D'où vient le pouvoir civil? Qui lui donne l'autorité de régir les peuples par ses lois, de réprimer les violations de ses préceptes par des châtimens qui peuvent aller jusqu'à la peine de mort? Evidemment c'est l'auteur de la société, le Créateur des hommes, c'est Dieu même. Et vous croyez que la sagesse suprême va constituer l'autorité temporelle, sans lui demander aucun hommage, lui imposer aucune loi, exiger d'elle aucun acte par lequel elle reconnaisse son souverain domaine? Dieu va permettre à cette autorité qui tient de lui son pouvoir, qui est son ministre pour le maintien de l'ordre, Dieu va lui permettre d'être athée, du moins pratiquement, puisqu'elle ne serait tenue à aucune expression, à aucun acte de religion! Eh bien! Dieu est l'auteur de la société et la société cependant ne lui doit rien; ces deux propositions ainsi unies ne frappent-elles pas l'oreille de l'intelligence comme un accent de délire?

De plus, l'autorité civile a les plus importantes fonctions à remplir; de sa sagesse, de sa justice dépend le bonheur des peuples. Mais ceux qui l'exercent ont toutes les passions des hommes, et de plus celles que fait naître la jouissance du pouvoir. Et ils doivent

être laissés à eux-mêmes sans autre frein que la crainte d'une insurrection qu'ils se flattent toujours de pouvoir comprimer ou prévenir ! Ils n'ont pas besoin d'implorer le secours du ciel pour avoir les lumières et les vertus nécessaires pour bien conduire les hommes : et ceci s'applique à tous ceux qui ont quelque part au pouvoir, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'ils se trouvent placés.—Ils peuvent prier, dites-vous.—Pas publiquement, dans les temples, selon un rite sacré ; ce serait se déclarer en faveur d'une religion plutôt que d'une autre.—Eh bien ! ils feront l'oraison mentale.—Mais devant quelle divinité ? Croyez-vous à l'efficacité de la prière adressée à Vichnou, à Brama, ou s'il avait encore quelques adorateurs, au vieux Jupiter ? ou bien, croyez-vous, vous catholique, que le Dieu que vous adorez exaucera aussi volontiers les vœux de celui qui se soumet au culte qu'il a prescrit et de celui qui rejette ce culte, qu'il aura les mêmes bénédictions pour la société qui appartient à son Eglise et pour celle qui s'en déclare l'adversaire ? Je le répète encore : Délire ! délire !

## XIV

Point de religion reconnue par l'Etat ; savez-vous ce que cela signifie logiquement ? Cela veut dire : point de morale nécessaire dans l'Etat. Eh bien ! une société sans morale, cela ne s'est jamais vu. Une morale publique agissant sur la société, sans religion, cela ne s'est jamais vu non plus. Qu'un individu puisse être jusqu'à un certain point moral sans principes religieux, Jean Jacques Rousseau a fait l'aveu que cela n'était pas possible. Je dirai, toutefois, supposons le cas ; la chose s'expliquerait par la morale que la religion conserve dans la société et à l'influence de laquelle l'individu ne peut entièrement se soustraire. Mais une morale qui ne s'appuierait pas sur une loi divine, qui n'aurait pas pour soutien de ses prescriptions, la justice divine, et qui se maintiendrait chez un peuple en face de toutes les passions et de tous les intérêts qui lui sont opposés, c'est une chimère.

J'entends dire : Il y a la religion naturelle. Je réponds encore : une société ne professant que la religion naturelle, cela ne s'est jamais vu. Cherchez une nation quelconque qui ait vécu sans dogmes mystérieux, sans temples, sans ministres de la divinité. Qu'il y ait une loi naturelle fondée sur le sentiment religieux pris

en général, je ne le nie pas ; mais cette loi, qu'aucune autorité n'explique, ne maintient dans un sens rigoureux et absolu, subit les interprétations les plus diverses de la part des passions et des égarements de la raison laissée à elle-même. Les philosophes, anciens et modernes, n'ont jamais pu s'entendre pour dresser les articles du *Credo* de cette religion. Elle ne peut donc être le fondement d'une morale publique. On doit, par conséquent, en venir à une religion positive. Eh bien ! puisqu'il faut, pour la morale et la sécurité publique, une religion positive dans la société, protégée et maintenue par le pouvoir ; l'Eglise pense, tout simplement, que ce doit être la bonne religion, la vraie religion, celle que Dieu a établie, celle qu'elle même enseigne et professe. Et voilà pourquoi elle dit par son chef : " L'Etat ne doit pas être séparé de moi ; il a besoin de moi pour connaître les devoirs que Dieu lui impose, car Dieu parle par moi seule ; il a besoin de moi pour que soit conservée, dans toute sa pureté, la morale nécessaire au maintien de la société ; et moi, j'ai besoin de lui pour être protégée contre tous ceux qui, en m'attaquant, attaquent la morale, l'autorité, la société."

Remarquez-le, il s'agit ici de la société considérée dans l'état normal, de ce que j'appellerais, en la langue de l'école, sa constitution *à priori*. Il ne faut pas oublier que nous argumentons dans la sphère des principes absolus.

## XV

Maintenant, quelle est la conséquence de la théorie des adversaires de l'Eglise, qui trouvent que la doctrine du Pape est un anachronisme dans le monde social, comme le serait son refuge en Angleterre, suivant le mot de Lord Palmerston ? La voici :

L'Etat doit être séparé de l'Eglise. Il n'a absolument rien à faire avec l'ordre spirituel. Que le Pape soit le Vicaire du Christ ou le précurseur de l'Antéchrist, cela ne peut produire ni bien ni mal à la société temporelle.

En supposant la vérité du dogme eucharistique, que les hommes adorent Dieu présent sous les symboles sacrés, ou qu'ils foulent impunément les saintes hosties sous leurs pieds, comme cela vient de se faire en Belgique et peut se renouveler en bien des endroits, il n'y a rien là qui puisse faire craindre à la terre quoi que ce soit de la part du ciel.

Que l'on regarde comme légitimes la polygamie et le divorce, ou qu'on les considère comme blessant la conscience d'après la foi que l'on professe, la législation n'a point à s'occuper de cette différence d'opinion.

Que le Polythéisme revienne avec tous les dieux de l'Olympe, notamment Bacchus et Vénus, ou que le Christ réclame l'empire du monde avec sa croix : peuples, croyez ce que vous voudrez, l'Évangile, le Coran, le code religieux et moral du paganisme, c'est une bagatelle qui ne saurait exciter le souci de votre gouvernement.

Que les querelles religieuses les plus acharnées aient lieu entre les esprits, la paix extérieure de la société civile ne peut avoir à en souffrir ; et elle n'a pas à s'occuper où se trouve la vérité dans ces débats.

Oui, sur tous les points les plus importants pour les hommes, les plus propres à déterminer leur conduite, que l'erreur ou la vérité domine dans la société, cela ne saurait avoir aucune suite fâcheuse pour celle-ci, et si toutefois des difficultés en résultent, le glaive de l'autorité politique ramènerait facilement l'ordre.

Qu'on le sache donc : l'indépendance politique en matière de religion, la tolérance de toutes les erreurs dans l'ordre spirituel, la non intervention absolue entre Dieu et le diable se disputant les esprits et les cœurs : voilà la perfection de l'ordre politique, voilà le grand principe de la civilisation moderne, voilà ce qui doit être à jamais sa gloire.

Qu'ai-je entendu ? Ah ! ici ce n'est pas l'accent du délire causé par une fièvre ordinaire : c'est celui d'une terrible aberration produite par l'usage fréquent du funeste breuvage des doctrines empoisonnées et irritantes du siècle ; c'est à son paroxysme, le *delirium tremens* des esprits, délire qui trouble celui en qui il se voit, et qui doit faire trembler la société où il se manifeste, à cause des conséquences fatales qui en résulteraient, s'il devenait commun. La démence dégénère souvent en furie. De terribles violences sociales ont été et peuvent être encore la suite des maladies intellectuelles.

## XVI

Je sais ce que l'on tenterait de répondre à ces considérations : Un gouvernement, dirait-on, peut ne s'occuper nullement des doctrines religieuses et toutefois réprimer des immoralités flagrantes. Il y a dans la société des idées générales sur le juste et l'injuste, le

bien et le mal, elles suffisent avec la puissance du glaive au maintien de l'ordre civil.

Je réponds : ces idées ne suffisent pas ; les faits montrent l'immoralité envahissant les mœurs privées et publiques à un point qui effraie pour l'avenir. D'ailleurs ces idées morales que la société conserve sont le fruit de l'enseignement religieux qui l'a dominée jusqu'à ce jour ; l'esprit qui rejette la foi en subit longtemps encore l'impression dans sa conscience. Mais laissez croire que la religion est indifférente au bien de la société, laissez se développer sans aucune entrave les doctrines irrégieuses et vous verrez si la morale se maintiendra longtemps ; si la distinction du juste et de l'injuste, de l'honnête et du deshonnête reposera toujours sur des principes admis de tous ; vous verrez qu'il n'y aura plus d'autres mobiles pour les hommes que les intérêts toujours si opposés entre eux, que le désordre deviendra permanent, un gouvernement régulier impossible, et que le résultat final de tout cela sera une large effusion du sang des hommes dans une longue et affreuse anarchie.

J. S. RAYMOND, Ptre.

(A continuer.)

---

# RELATIONS COMMERCIALES

ENTRE LES

## ÉTATS-UNIS ET LE CANADA.

---

### ÉTUDE HISTORIQUE.

Ce sera, dans notre temps, un curieux spectacle que de voir une grande nation, puissante par les armes, par le nombre de ses sujets et par la richesse de son sol, chercher à écraser une nation voisine comparativement faible, et chercher à l'écraser non pas d'une manière franche et digne de la gloire des conquérants, mais d'une manière sourde et déguisée, à la façon des gens qui ont honte du véritable sens des actions qu'ils commettent. Après avoir tenté une infinité de petits expédients pour nous réduire, il serait donc vrai que les Américains veulent maintenant essayer des restrictions commerciales pour nous attirer à eux et venger en même temps les griefs imaginaires qu'il leur a plu d'accumuler à notre charge durant les quatre années de guerre civile qu'ils viennent de traverser. Ainsi le veut du moins M. Potter, qu'on dit inspiré par M. Seward, l'homme le plus influent dans les conseils du gouvernement de Washington.

S'il refuse de renouveler le traité de réciprocité, *comme on se plaît*

à l'affirmer dans les cercles les mieux renseignés, le gouvernement américain adopte une politique commerciale intentionnellement hostile au Canada ; ce qui est une phase tout à fait nouvelle dans ses relations avec nous. Car si le peuple américain a toujours été imbu de regrettables préjugés à notre égard, il est de notoriété historique que son gouvernement ne s'est jamais laissé entraîner à nous traiter directement en ennemis ; même dans ses démêlés avec la Grande-Bretagne, le gouvernement des Etats-Unis n'a cessé de montrer les plus grands ménagements pour nous. Il aurait toujours voulu séparer notre cause de la cause métropolitaine. En 1775, le Congrès assemblé à Philadelphie invita par deux fois les Canadiens à se joindre à lui, et la constitution votée un peu plus tard contenait des stipulations bienveillantes pour le cas où les Canadas désireraient plus tard entrer dans le giron de la grande confédération. Obligés, pendant cette guerre de l'indépendance, de pénétrer sur notre territoire, des proclamations officielles expliquèrent aux Canadiens que cette invasion était une nécessité de la guerre et nullement un désir de leur faire du mal. Et, en effet, la population canadienne-française, dont une grande partie resta simple spectatrice de la lutte qui se faisait entre ceux qui venaient de la conquérir, n'eut qu'à se louer des égards que lui témoignèrent les armées de la république naissante. Ces égards n'étaient pas dus à des sentiments d'humanité ; il y avait là-dessous un but politique, comme on peut s'en convaincre en lisant la correspondance de Washington avec Arnold et Montgomery, dans laquelle le fondateur de la république américaine insiste continuellement, en écrivant aux généraux commandant l'armée d'invasion, sur la nécessité de ne froisser en rien les sentiments religieux ou les coutumes et traditions du peuple canadien. Ses ordres sont formels à ce sujet ; il veut que les châtimens les plus sévères soient infligés à quiconque n'obéirait pas strictement à ces recommandations.

De même, dans la guerre de 1812 ; il est constant pour tous ceux qui ont étudié les péripéties de cette lutte que les tentatives d'invasion faites contre le Canada n'étaient point du tout dirigées contre les habitants de cette province, qui de leur côté pourtant combattirent vaillamment sans arrière-pensée ; non, ces tentatives étaient dirigées uniquement contre les troupes de la métropole réfugiées sur notre territoire, dont elle se servait comme d'un point de ralliement, comme d'une base d'opération pour attaquer l'ennemi. Il est évident que, dans cette guerre comme dans celle qui la précéda, le gouvernement des Etats-Unis chercha, par tous les moyens de douceur en son pouvoir, à nous détacher de la cause



métropolitaine et à gagner notre affection. Bien loin de penser comme M. le consul-général Potter, il croyait nous attirer plus sûrement à lui en nous tendant les bras qu'en nous mettant le couteau sur la gorge. Cette conduite, du reste, au point de vue des intérêts des Etats Unis, était certainement sage et réfléchie. Si l'ambition des Américains est, comme il ne cessent de le dire, de dominer un jour sur tout le continent de l'Amérique du Nord, que gagneront-ils en nous traitant en ennemis. S'ils sont sincères dans leur ambition, ils doivent faire tout en leur pouvoir pour conserver avec nous des rapports encore meilleurs que ceux que nous avons eus par le passé ; sinon, au lieu de nous rapprocher d'eux, il est naturel que nous nous en éloignons sans cesse.

Mais non, il est certain que les hommes les plus éminents des Etats-Unis, surtout ceux qui s'appliquent sérieusement à l'étude des questions de commerce international et qui voient dans la politique autre chose qu'un moyen de venger de petites rancunes du moment, sont favorables à la conciliation et partant à la réciprocité. Leur plus ardent désir même, à plusieurs d'entre eux du moins, serait de voir s'accomplir la confédération des provinces britanniques dans l'espoir que cette nouvelle puissance pourrait, tout en restant unie à l'Angleterre sous bien des rapports, être neutralisée en cas d'une rupture en les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, tant ces hommes attachent d'importance à conserver des relations amicales avec le Canada.

Cette neutralité coloniale, quelque étrange que puisse sembler du premier abord un pareil projet, ne serait cependant rien de nouveau. En 1686, Louis XIV et Jacques II, désirant assurer la tranquillité de leurs colonies, conclurent un traité garantissant une neutralité pleine et entière à leurs possessions coloniales sur ce continent, sans égard aux hostilités qui, en Europe, pourraient éclater entre les deux puissances. Et ce n'est qu'à l'avènement de Guillaume d'Orange que ce traité fut rompu, pour le malheur des colonies, pour le malheur des colonies françaises surtout, qui furent fatalement les victimes de ces guerres sanglantes qui avaient pour théâtre les forêts encore vierges de notre continent, de ces luttes acharnées entre colons et colons au profit de métropoles ingrates et trop souvent tyranniques envers ceux qui, fidèles à leur drapeau, versèrent généreusement leur sang sur les champs de bataille.

Mais la conformation si merveilleusement adaptée au commerce de cette partie du continent que nous habitons ; notre juxtaposition à côté d'un peuple entreprenant et industriel ; notre éloignement

des marchés européens, tout semble avoir été disposé par la nature pour nous forcer à entretenir, bon gré mal gré, des relations commerciales très-étendues avec nos voisins. Le temps, en donnant naissance aux riches et puissants Etats de l'Ouest, qui sont devenus le grenier, non-seulement des Etats moins favorisés de la Nouvelle-Angleterre, mais encore à une partie de l'Europe, a resserré les premiers liens formés de la main de la nature. Ces richesses immenses n'ayant d'autre débouché que les grands lacs qui bordent notre frontière, nous sommes devenus indispensables à la prospérité des Etats de l'Ouest, et nous le serons aussi longtemp que ces lacs se jetteront dans le St. Laurent, et que le St. Laurent se jettera dans l'océan en passant au milieu de nous.

Le gouvernement actuel des Etats-Unis, qui est trop intelligent pour ne pas comprendre ses intérêts lors même qu'il cède à ses passions, a sans doute été frappé de cette vérité confirmée par l'histoire de chaque jour. Ceux qui l'ont précédé, du moins, l'ont bien comprise, et l'on peut ajouter, à la gloire de quelques-uns, qu'ils ont agi en conséquence ; ils ont eu le courage d'imposer silence à de mesquines jalousies devant des considérations d'un ordre supérieur et plus dignes de fixer l'attention des chefs d'une grande nation. En face de l'avenir commercial incertain que nous préparent les politiciens à courte vue de Washington, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur ce qui a été jusqu'à présent notre intercourse avec nos voisins républicains. L'histoire du passé peut quelquefois jeter un rayon de lumière sur un avenir obscur.

## I

Sous la domination française, il ne s'établit guère de relations commerciales entre les colons de la Nouvelle-France et ceux de la Nouvelle-Angleterre. On imagine aisément pourquoi. Les lacs et les rivières aussi bien que la plus grande portion du territoire étaient alors le domaine exclusif des sauvages, et ce n'est que fort tard que les Européens, voulant les utiliser, résolurent de leur en disputer la possession. Du reste, qu'y avait-il alors dans le Nouveau-Monde pour alimenter le négoce, si ce n'est la traite des pelleteries ? Sur ce point la rivalité la plus ardente exista toujours entre les colons français et anglais ; trop souvent même, hélas ! cette rivalité, dépassant les limites de l'émulation permise, se changea en guerre sanglante et d'autant plus acharnée que, chez plusieurs,

des motifs de lucre se mêlaient aux questions de nationalité. Et ce n'était pas tout de gagner l'affection d'une tribu sauvage et de faire la traite avec elle au dépens de son rival. Pour faire ce commerce, pour transporter ces riches fourrures du fond de la vallée d'Ottawa ou des bords du lac Supérieur, on n'avait que le frêle canot d'écorce. Cependant, il est un essai qui mérite d'être signalé ici.

Un colon canadien venu de France, avec une énergie incomparable et doué d'un esprit aventureux, ne cherchant que l'occasion de se distinguer par des entreprises difficiles, Robert Cavalier de la Salle, en un mot, préluait aux aventures qui ont illustré son nom en construisant, en 1679, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Niagara, un vaisseau capable de naviguer sur les grands lacs, et de contenir d'immenses quantités de pelleteries. Oui, c'est au milieu de l'été de 1679, c'est-à-dire pas mal plus d'un siècle avant qu'aucun vaisseau anglais ou américain n'eût glissé sur le St. Laurent ou sur ses tributaires, que fut lancé le *Griffon*, au grand ébahissement des peuplades sauvages accourues des environs pour voir ce spectacle nouveau, le premier en son genre donné sur cette terre d'Amérique. Cette première tentative de navigation, qui a devancé les autres de si loin, mérite bien qu'on s'en occupe un peu, d'autant plus que la gloire en revient à nos pères.

Donc, le 7 août 1679, le *Griffon*, muni de sept canons et chargé de petites armes et de marchandises pour la traite, pénétra dans le lac Érié. Quelques jours après il était à Détroit, ayant traversé le lac Ste.-Claire, ainsi nommé par la Salle. Le 20 août il entra dans le lac Huron et cinq jours plus tard il abordait à Michilimackinac, après avoir essuyé une violente tempête. La Salle ne se trouvait pas encore assez loin. Continuant sa route, il pénétra jusqu'au fond de la baie des Puants, où, après avoir acheté des pelleteries en abondance et avoir émerveillé les sauvages en leur montrant son étrange embarcation, il fit partir pour Niagara, avec quelques-uns de ses hommes, le *Griffon* regorgeant de richesses infinies. La Salle, ayant une petite expédition à faire dans l'intérieur des terres, devait les rejoindre plus loin. Malheureusement, il ne lui fut point donné de revoir son *Griffon* ni de jouir des richesses si laborieusement acquises. Peu de jours après son départ, le *Griffon* périt, engloutissant avec lui sa précieuse cargaison. Tel fut le résultat du premier essai de navigation sur nos grandes eaux.

Ce n'est qu'en 1696 qu'on signale de nouvelles tentatives. En cette année, un petit vaisseau américain fut construit en haut des chûtes de Niagara, pendant que les Canadiens avaient trois petites

embarcations jaugeant de 60 à 100 tonneaux chacune, et faisant le cabotage sur le lac Ontario. Il faut dire toutefois que c'est à cette époque que les colons du Canada et les citoyens des Etats-Unis commencèrent à comprendre l'importance commerciale de ces mers intérieures, offrant au négoce un nouvel et précieux élément d'activité. Mais l'intelligence des gouvernements n'avait pas encore saisi les avantages du commerce libre, non plus que la nécessité pour les peuples limitrophes de se faire sur ce point des concessions réciproques. Après le traité de 1783, qui reconnaissait l'indépendance de la république américaine, les Etats Unis possédèrent, il est vrai, la moitié de la superficie de tous ces grands lacs ; mais la Grande-Bretagne, qui garda la possession de l'autre moitié, avait en outre la propriété exclusive du St. Laurent, le seul débouché vers l'océan qu'eussent alors ces grands lacs. Aussi n'étaient-ils sillonnés que par de rares bateaux, ne s'occupant que du commerce des pelleteries.

Il faut se rappeler qu'à cette époque, cette immense et riche contrée qu'on appelle aujourd'hui les Etats de l'Ouest était à peu près inhabitée, et que le Haut-Canada n'était d'un bout à l'autre qu'une forêt impénétrable. Eu eut-il été autrement que l'Angleterre d'alors n'aurait probablement pas souffert le partage de ses droits sur le St. Laurent ; car il faut aussi bien tenir compte que l'Angleterre est seule responsable de ce qui se faisait alors pour régler notre commerce.

Le traité de 1783 laissa encore à la Grande-Bretagne de vastes colonies de ce côté-ci de l'Atlantique, tant le long du St. Laurent que dans les Indes Occidentales. Même après avoir donné à ces diverses colonies des institutions politiques relativement libres, le gouvernement impérial se réserva toujours le privilège de fixer nos droits de douane et de diriger notre commerce d'importations et d'exportations comme bon lui semblerait. Cela pouvait être conforme aux idées du temps et aux intérêts britanniques, mais il s'en faut que nous ayons toujours eu à nous en féliciter. Des restrictions infinies entravèrent ainsi, pendant trois quarts de siècle, notre développement commercial, sans qu'il nous fût possible d'y remédier.

## II

Immédiatement après la reconnaissance de l'indépendance américaine, Pitt, alors Chancelier de l'échiquier, prévoyant la future grandeur commerciale des Etats-Unis, comprit la nécessité de

mettre les colonies voisines en relations, sur un pied d'égalité, avec ce nouveau Pouvoir qui s'élevait dans le Nouveau-Monde. Son œil prophétique voyait déjà ce qui est arrivé. Le projet de loi qu'il soumit à cette occasion est empreint de la plus grande libéralité. Effectivement, les principales clauses, rejetées à cette époque, furent comprises dans les traités de 1815 et sont celles qui règlent aujourd'hui le commerce des Etats-Unis avec la plupart des colonies anglaises. Pitt proposait que les vaisseaux des citoyens des Etats-Unis fussent admis dans les colonies de l'empire britannique ainsi que les produits bruts ou manufacturés des Etats-Unis, avec la liberté d'exporter de ces possessions britanniques au territoire américain tous les articles ou produits quelconques ; et ces vaisseaux ne devaient pas être soumis à plus d'impôts que s'ils eussent été des vaisseaux anglais, conduits par des équipages anglais. Mais au moment où ce bill devait être voté par le parlement du royaume-uni, le ministère Pitt fut renversé pour faire place à la célèbre coalition de Lord North et de Fox, qui adopta une politique toute différente tant à l'égard des Etats-Unis qu'à l'égard des possessions coloniales. Bien loin d'accepter les conditions si libérales et si justes du bill de Pitt, ce ministère fit placer la réglementation du commerce sous le contrôle immédiat du Conseil Privé, qui n'avait qu'à faire publier un ordre en conseil pour que sa volonté eût de suite force de loi. C'est ainsi qu'un ordre en conseil de 1783 établit, à de rares exceptions, le système prohibitif en ce qui regarde le commerce direct entre les colonies anglaises et les ports américains. Cet ordre resta en vigueur jusqu'en 1788, où un nouvel acte fut passé qui autorisait le roi à fermer, quand il le jugerait à propos, tous les ports coloniaux.

Un de ces ordres en conseil faillit même allumer la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Une proclamation du roi ayant déclaré que tous les vaisseaux chargés de produits coloniaux français ou portant quelque chose à des colonies françaises pouvaient être capturés, le gouvernement américain, étonné de cet acte arbitraire et tout à fait inusité, réclama hautement contre le tort qui en résultait pour ses nationaux. Le traité de 1794, malgré toutes les colères qu'il souleva chez une partie du peuple américain, régla ce différend ; mais au lieu d'alléger le fardeau qui pesait déjà sur le commerce colonial, on lui imposa de nouvelles restrictions. Dans les années suivantes, on renchérit encore sur ces restrictions. De nouveaux droits furent imposés en 1797 et 1798, qui paralysèrent complètement notre commerce avec les Etats-Unis et en mirent le monopole aux mains des négociants et des

navigateurs anglais. Le parlement britannique alla même jusqu'à faire peser sur les navires américains neutres un droit de sortie de quatre pour cent, comme compensation des dépenses nécessitées par le convoi sur mer de ces navires de commerce. Cette lourde imposition répond à peu près aux honoraires qu'il nous faut payer aujourd'hui pour les certificats consulaires.

Ainsi que la remarque en a déjà été faite, le Canada ne prenait aucune part à ces mesures de rigueur plus au moins justifiées par les circonstances. Par l'acte de 1778 le roi et le parlement de la Grande-Bretagne renonçaient, il est vrai, au droit d'imposer "aucune taxe, droit ou cotisation quelconque, dans les colonies de l'Amérique du Nord ou des Indes Occidentales," mais l'acte ajoutait immédiatement: "excepté les droits qu'il sera expédient d'imposer pour le réglemeut du commerce." L'acte de 1791 nous avait donné une ombre de gouvernement constitutionnel; mais la Grande-Bretagne se garda bien alors de faire des concessions en ce qui regardait les questions commerciales.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails de la guerre de tarifs que se firent les Etats-Unis et l'Angleterre durant les années qui précédèrent la guerre plus sérieuse de 1812. Qu'il suffise de dire que, durant toute cette période de temps, les ports canadiens ne furent ouverts aux vaisseaux américains que de 1807 à 1809, et que la question de savoir si le pavillon couvre la marchandise en est l'incident le plus remarquable. L'embargo proclamé par le gouvernement américain fut rappelé sous l'empire des clameurs générales qu'il suscitait parmi le peuple. Mais bientôt le traité conclu par Erskine à Washington fut désavoué par les autorités métropolitaines et le commerce de nouveau interrompu. Des hostilités ouvertes éclatèrent enfin de part et d'autre et se continuèrent jusqu'en 1815, jusqu'au traité de Gand.

Chose assez singulière! le traité de 1815 ne dit mot des barrières opposées au commerce par la Grande-Bretagne, non plus que de la presse des marins américains—deux questions qui semblaient avoir été les principales causes de la rupture entre les deux puissances. L'Angleterre s'obstina à conserver le monopole du commerce direct avec ses colonies, malgré les instances du gouvernement américain. Ce que voyant, celui-ci crut se venger en recourant à des mesures prohibitives analogues.

Le traité de 1818 ne remédia qu'à un point, le droit de pêche dans le golfe St. Laurent, et encore ce traité fut-il dans la suite l'occasion de graves difficultés entre les deux gouvernements, difficultés qui ne furent réglées à l'amiable que par le traité de réci-

procité et qui seront probablement bientôt remises en question par son abrogation.

Si les Etats-Unis usèrent alors de représailles, il est certain que ce ne fut qu'à regret et sans aucun désir de prolonger la querelle. Les négociants américains ne sentaient que trop le besoin qu'ils avaient de nous, de notre amitié, alors plus que jamais. Les contrées si productives de l'Ouest commençaient à s'établir, les bords des grands lacs se couvraient d'une laborieuse population de défricheurs et de négociants. Le plus ardent désir de tous ces hommes eut été d'avoir un débouché pour transporter le surplus de leurs produits sur les marchés européens. A cette époque, il n'y avait pas de canal Erié et les chemins de fer n'étaient point construits. De sorte qu'en tenant la clef du fleuve St. Laurent, l'Angleterre avait en sa possession l'unique voie de communication entre ces territoires nouvellement établis et les marchés de l'Europe. On comprend maintenant l'espèce de désintéressement qu'il y avait dans les instances réitérées du gouvernement des Etats-Unis pour obtenir la libre navigation des eaux du St. Laurent. Aujourd'hui, la position qu'occupent les deux pays vis-à-vis l'un de l'autre est considérablement modifiée. Si le canal Erié et les innombrables chemins de fer qui relient les Etats de l'Ouest aux ports de l'Atlantique ne sont point capables de transporter les produits de plus en plus abondants de ces riches contrées, ils peuvent du moins en transporter une bonne partie.

Plusieurs présidents de la République, entre autres Madison, Monroe, John Quincy Adams et Jackson, demandèrent tour à tour que les vaisseaux américains fussent admis à partager les avantages de la navigation de notre grand fleuve, mais sans plus de succès les uns que les autres. En 1824, le président Monroe ayant, dans son message au Congrès, réclamé cette liberté très-énergiquement, non plus comme une faveur, mais presque comme un droit, cette prétention exagérée jeta l'alarme en Canada. Ceux qui, dans toutes ces occasions, aiment à se montrer plus loyaux que le roi, feignirent de craindre que le gouvernement métropolitain ne cédât quelque chose de plus qu'il n'y était obligé. Se faisant l'organe de ces sentiments ultra-loyaux, le Conseil législatif du Bas-Canada s'efforça de caractériser cette réclamation comme "contraire au droit des gens et à l'usage établi;" faisant, en outre, remarquer qu'une telle concession "mettrait en danger le lien qui unit les colonies à la mère-patrie et qu'elle tendrait à établir un système de contrebande qui finirait par détruire le revenu fourni par les droits de douane." En un mot, "cela ne pouvait que nuire aux intérêts métropolitains."

sans aucune utilité pour la province." En même temps qu'il se montrait aussi intraitable sur ces divers points, le Conseil proposait d'ouvrir des négociations pour obtenir l'usage en commun des parties navigables du St. Laurent au sud de la ligne quarante-cinquième, que ces parties fussent comprises dans le territoire canadien ou dans le territoire américain. La Chambre d'Assemblée, animée de tendances libérales, refusa de donner sa sanction aux craintes pusillanimes imaginées par le Conseil.

E. GÉRIN.

(La fin à la prochaine livraison.)

---

ERRATA.—Dans le dernier article de M. J. S. Raymond, P<sup>re</sup>, il s'est glissé deux fautes d'impression qu'il faut corriger comme suit :

Page 666—vers le milieu—lisez *des Papes*, au lieu de *du Pape*.

Page 668—paragraphe huit—lisez *par la sanctification des élus*—au lieu de *pour*, etc.

Page 673—vers le milieu—lisez *la liberté*, au lieu de *sa liberté*.



## LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

---

Le fait politique qui domine aujourd'hui est celui de la retraite inopinée de M. George Brown du Ministère. Le mot de crise est dans toutes les bouches, il préoccupe tous les esprits, et fournit aux rédacteurs de journaux une perspective sans fin de conjectures et d'articles intéressants.

Quoique prise à l'improviste, l'opinion publique ne s'est cependant pas alarmée de cet événement : c'est de bon augure, et il nous est permis d'espérer que la solution des graves questions constitutionnelles qui tiennent depuis deux ans le pays en suspens n'en sera ni troublée, ni retardée. Nous ne prétendons pas, qu'on le remarque bien, que cette solution soit la meilleure possible : non ; mais nous croyons que, vu le désavantage de notre situation et nos circonstances difficiles, elle est encore la moins mauvaise et celle qui possède le plus d'éléments favorables à la conservation de notre foi et de notre nationalité. Nous croyons, en outre, que Dieu, qui a donné au peuple canadien tant de marques évidentes de sa protection, et qui, selon l'expression de Bossuet, "fait tout en son temps," n'est point demeuré indifférent aux actes par lesquels nos destinées doivent se trouver réglées. C'est de condition humaine que rien ne soit parfait ici bas : sachons distinguer entre les agents de notre commodité sociale et préférons toujours aux actes de la multitude turbulente et facile à agiter, les actes posés par un gouvernement régulièrement organisé et conservateur de nature et d'instinct.

Ceux qui désirent que l'*imbroglio* ministériel complique et remette tout en jeu, sous prétexte de recommencer ce qui a été fait, ceux-là, sans le savoir peut-être, sont bien peu les amis de l'ordre public. Mécontents de la veille, ils ne savent pas ou ne veulent pas marcher avec les événements, et vous les voyez toujours attardés derrière vous, ne considérant jamais rien comme accompli à quoi on leur a refusé de mettre la main.

On l'a déjà dit : les époques de transition sont toujours solennelles pour un peuple, parce qu'elles marquent les étapes décisives de ses destinées. Convient-il qu'il les traverse l'injure sur les lèvres et la haine dans le cœur ? Croit-on travailler à son éducation sociale en lui prêchant un socialisme déguisé, en lui soufflant de fausses idées d'indépendance et en cherchant par tous les moyens à déraciner de son esprit les notions de justice et de solidarité

chrétienne? Est-il patriotique de semer à pleines mains dans son esprit la méfiance contre les gouvernements, le mépris de l'autorité et la doctrine utilitaire du succès?

Si jamais la somme des idées et des doctrines qui forment l'opinion publique d'un pays a besoin d'être épurée et criblée, c'est dans l'intervalle qui sépare deux révolutions constitutionnelles. En ces temps-là, la jeunesse a besoin de fortes leçons d'autorité; car les temps nouveaux lui sourient et elle se croit facilement appelée à conduire le char de l'ère qui commence; elle a aussi besoin d'enseignements religieux; car il peut lui être difficile de démêler les principes catholiques qui sauvent et vivifient au milieu de l'espèce de confusion qui suit toujours l'application d'un régime politique nouveau; elle a besoin enfin qu'on lui prêche la doctrine sainte et rafraîchissante du travail et de l'étude, qui seule fait les bonnes et utiles générations.

Aux hommes mûrs, il faut les leçons de charité chrétienne et de dépouillement d'esprit de parti: l'égoïsme individuel est opposé à l'idée chrétienne de la société, mais l'égoïsme à plusieurs, l'esprit de parti, détruit la générosité et le dévouement dans leurs sources les plus fécondes. Si le jeune homme a besoin de direction, il a aussi besoin d'exemples, et où trouver ces exemples ailleurs que dans la génération qui le précède? Epargnez-lui donc, vous ses aînés, le triste spectacle de vos infirmités morales mal dissimulées par un peu de religion, par les succès ou par un vernis de libéralisme usé aux coudes. Cachez-lui vos moyens, vos calomnies et vos réticences hypocrites: donnez-lui, au contraire, l'exemple de la droiture et de la franchise, cette marque des cœurs forts et honnêtes. Vous, surtout, ses chefs dans la lutte de la bonne contre la mauvaise cause, prouvez-lui que l'attachement aux principes de notre sainte mère, l'Eglise catholique, est la sauvegarde la plus puissante des intérêts de l'individu et de la nation; qu'il apprenne de vous à élargir le cercle de ses idées en rattachant les intérêts de ce monde visible à ceux du monde invisible, et surtout qu'il hérite de vous de l'horreur des systèmes utilitaires, ce ver rongeur de la société chrétienne.

Le suprême devoir de ceux qui possèdent en ce moment une influence est de l'exercer dans le sens catholique; c'est par le sentiment religieux, c'est par les œuvres de la foi qu'il faut régénérer la société de haut en bas et de bas en haut. "Si je pouvais, dit le sage auteur de *l'Esprit des Loix*, faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels." Où trouver ailleurs que dans le catholicisme cette sublime notion des devoirs dont Platon, St. Thomas, Bossuet, Fénelon, Montesquieu et tous les grands écrivains politiques ont fait la base du bon ordre et de la liberté chez un peuple? Où chercher, ailleurs que dans la pratique de la religion, cette vertu qui est le ressort le plus énergique des institutions républicaines, parce qu'elle emporte avec soi l'idée de sacrifice et de dévouement en opposition à l'ambition et à l'orgueil?

Gardons-nous donc de désirer la tempête dans ces jours de calme où nos chefs ont déjà tant de mal à bien conduire le vaisseau de nos destinées : travaillons, au contraire, à la réorganisation, à la purification des partis. Il est bon que l'ivraie soit séparée du froment ; il est salutaire que les amis de la cité de Dieu fassent profonde la ligne de démarcation qui les distingue de la cité du Mal : malheur aux champs où poussent et mûrissent pêle mêle le bon et le mauvais grain ! malheur aux sociétés où l'oubli des principes, l'exaltation de l'individu et un certain indifférentisme ont pénétré ! On croirait, à voir la quiétude générale, que l'ordre le plus absolu règne partout : tout dort à la surface ; l'onde est unie et reflète l'azur des cieux ; vraiment, n'étaient les souvenirs qui se réveillent mollement çà et là, de temps en temps, le citoyen tranquilisé rendrait ses actions de grâces à Dieu de l'union qui règne tout autour de lui. Mais ceux qui sont chargés du salut des âmes ont-ils cette douce confiance ? se méprennent-ils sur la profondeur de ces eaux calmes ? Demandez-leur ce qu'ils augurent de ce semblant d'unification des partis, de ces rapprochements imprudents, de cette fausse et coupable sécurité, surtout dans le district de Montréal ? Interrogez-les sur la valeur de certaines idées qui ont déjà cours chez plusieurs, qui menacent de se vulgariser davantage et dont la base, colorée d'un faux patriotisme, s'appuie sur un indifférentisme religieux le plus effrayant.

Le terrain neutre entre les deux partis est aujourd'hui encombré de gens jeunes et vieux, intelligents et ineptes, instruits et ignorants, riches et gênés, à bons et à mauvais principes, qui succombent d'oisiveté et s'ennuient de ne rien faire : ils se forment, ils s'organisent, ils attendent les événements. Que fait-on pour les éclairer, les guider, les mettre sur leurs gardes ?

Le temps est passé où il suffisait d'anathématiser quelqu'un du nom d'un certain parti pour lui fermer sa carrière et la porte des maisons honnêtes : il faut aujourd'hui d'autres armes que de vilaines paroles pour empêcher de s'égarer tant de braves cœurs, tant d'intelligences d'élite peut-être. Il leur faut de la lumière ; il leur faut de bons arguments écrits en bon français ; il leur faut l'air pur des vrais principes ; leurs poumons veulent le souffle de l'Évangile.

Ne pas vouloir de partis dans une société comme la nôtre, c'est tout simplement ignorer le bien et le mal, les bons et les méchants, la lumière et les ténèbres, les idées saines et les sophismes, la charité et l'égoïsme, l'abnégation et l'esprit de parti, la foi et la raison, l'histoire et ses enseignements. Mais gardons-nous de la multiplicité et du fractionnement des partis. Il n'en faut que deux, appuyés sur l'antique distinction faite par l'archange St. Michel : l'un catholique, subordonnant tout à l'enseignement infaillible de la doctrine catholique, progressif dans ses moyens et dans son action, se tenant au niveau des besoins du temps, prenant en considération la faiblesse humaine et les difficultés politiques produites par les circonstances et les situations accomplies ; modéré dans la défense de ses principes, voyant toujours dans un adversaire une âme à sauver et non à aigrir, un cœur à attirer et non à repousser ; ayant sans cesse devant les yeux que si l'homme est créé pour retourner

à son Dieu, la société n'a pas d'autre but que de faciliter ces rapports de la créature au créateur, reproduire le plus qu'elle peut dans son sein les divins enseignements qui rapprochent l'homme de cette fin sublime.

On appelle ce parti conservateur chez les uns et libéral-conservateur chez les autres, pour signifier que ses principes ne changent pas à tout vent ni à tout bout de champ ; la vérité est immuable, et, comme Dieu, elle est la source éternelle de la vie et du progrès. Il paraîtra évident qu'élevé à cette hauteur, le parti catholique n'est pas autre chose que l'Église elle-même, et certains pourront dire : " Mais alors que signifient, parmi les catholiques, ces dénominations de conservateurs et de libéraux, et pourquoi regarder ces derniers comme les adversaires des premiers ? "

A cela nous répondrons que l'homme, pour être logique, doit tout rappeler dans sa vie aux principes qui guident sa conscience, et c'est en ne voulant pas accepter cette vérité, c'est, au contraire, en faisant une distinction entre les choses d'état et les choses de religion, que s'est formée cette scission de catholiques libéraux et de catholiques conservateurs. Ceux-là ont adopté certaines doctrines protestantes, certains principes rationalistes, certaines maximes matérialistes dont ils nuancent plus ou moins leurs allures suivant les temps et les lieux ; c'est ce qui les rend si faciles à reconnaître : ce parti est toujours dangereux, même quand il sommeille ; c'est le parti du mal. Voyez avec quel rare instinct la révolution, les esprits faux, les ennemis du catholicisme, les adversaires du clergé se rallient à lui.

Les catholiques conservateurs, au contraire, faisant passer dans la vie usuelle, dans le monde extérieur, les vérités qui règlent la vie spirituelle, le monde surnaturel, y restent attachés et y subordonnent toute leur conduite. C'est là que se trouve toujours la plus grande somme d'idées justes en tout, politique, économie sociale, jurisprudence, littérature et philosophie. Aussi, ce parti, dans n'importe quel pays, a-t-il toujours tant à gagner à se rapprocher des sources de sa vie, à se purifier dans l'atmosphère bienfaisante des vérités catholiques. L'individualisme dessèche tout dans la société ; c'est à son action dissolvante qu'on doit la chute ou la faiblesse de tout ce qui l'entoure : voulez-vous régénérer ce milieu d'égoïsme ? Appelez les principes ; évoquez les vérités qui composent le corps des doctrines du parti ; par ce moyen, vous effacez l'individualité dans ce qu'elle a d'âpre et de choquant pour plusieurs, vous élevez le niveau de l'opinion publique, et vous travaillez à un apostolat qui a bien, lui aussi, sa sublimité, l'apostolat laïque.

Admirons en ce moment ce travail de régénération morale tel que l'accomplit la religion parmi nous au moyen des exercices du jubilé que Sa Sainteté a dispensé cette année au monde catholique. Durant le mois qui vient de s'écouler, les églises de Montréal ont à peine suffi à contenir la foule pieuse des fidèles accourus autour des chaires sacrées pour rompre le pain de la vérité et s'approcher de la table sainte. Tout le monde a vu des prodiges de grâce éclater dans les consciences les plus rebelles, dans les cœurs les plus

endurcis, et chacun s'est senti meilleur de ce spectacle sublime. Non, il est impossible que ces longues processions d'hommes de tout âge, de tout rang et de toute condition qui se sont succédées sans interruption durant ces matinées saintes pour recevoir le plus grand des Sacrements du catholicisme, il est impossible, disons-nous, que ce peuple empressé ne soit pas rentré chez lui plus soumis aux préceptes de la foi, plus moral, plus honnête, plus doux, plus éclairé sur ses devoirs de citoyen et de père de famille, plus disposé à l'oubli des injures et plus résigné à son sort et mieux renseigné sur le véritable bonheur.

C'est ainsi que procède l'Eglise ; pendant que d'obscurs blasphémateurs cherchent à exclure son influence du sein des masses, afin, sans doute, d'y installer à sa place leurs maigres doctrines, elle leur répond par des actes qui prouvent qu'elle seule possède l'immuable dépôt des vérités qui rendent l'homme heureux dès cette vie même. Ces faux libéraux ont une tactique qui ne varie pas ; ils ne diront pas à ceux qui les écoutent : "Défiez-vous des préceptes du christianisme !" mais bien : "Défiez-vous de l'ascendant et du pouvoir des prêtres !" Ils calculent sur la répulsion instinctive qui existe chez l'homme contre tout ce qui pourrait même paraître le réduire sous le joug d'un autre homme, et ils se taisent sur la doctrine pour mieux la miner en calomniant ceux qui ont mission de la prêcher.

Ils parlent de progrès, de lumières, d'affranchissement de la pensée, d'indépendance de la raison, et même d'un certain christianisme à large enceinte où ils voudraient convoquer un congrès permanent et humanitaire des délégués de toutes les opinions et de toutes les croyances. Curieuse et constante aberration de l'esprit humain fourvoyé ! Qu'est-ce que le progrès, qu'est-ce que la lumière intellectuelle, qu'est-ce que la raison, qu'est-ce que la vérité sans l'enseignement catholique, sans la théorie chrétienne des droits et des devoirs, sans la définition qu'en donne la saine philosophie de tous les siècles ? Qu'est-ce que la société sans morale, et qu'est-ce qu'une morale dont le symbole est l'indifférentisme absolu de tous les cultes, la réunion monstrueuse de l'erreur et de la vérité, du mal et du bien ? N'est-ce pas qu'une société ainsi endoctrinée marche droit à la barbarie, au paganisme, et tombe dans le matérialisme le plus abject ? Aussi, la conclusion de tous ces philanthropes affamés ou repus est-elle invariablement celle-ci : "Enrichissez-vous ; c'est par la richesse qu'on juge du bonheur d'un peuple ! Le premier des biens est de jouir ; pour jouir, il faut de l'or, il faut du commerce : ayez donc de l'or et du commerce à tout prix, et moquez-vous du reste, que ce reste s'appelle enfer, ciel, félicité intérieure, religion, mœurs, nationalité ! *Virtus post nummos.*"

La mission du catholicisme est de réagir constamment contre ce courant de théories abrutissantes et de faire entrer dans le cœur de l'homme d'autres notions de bonheur et de contentement. Jamais nous n'avons été aussi frappé de la grandeur et de la vérité de ce divin caractère de l'Évangile que durant les semaines d'exercices

du jubilé qui viennent de finir. Quel contraste entre les deux enseignements!

Mais, battue sur un point, l'erreur avait besoin parmi nous de l'être sur tous les points: c'est pourquoi, nous avons vu et nous voyons encore les ministres de la bonne nouvelle, fidèles au précepte — *Docete omnes gentes!* — descendre dans la revue et dans le journal et combattre corps à corps les fausses idées qui gagnent une certaine portion éclairée de notre société. Où trouver plus de logique, plus de lumière, plus de force et d'élégance dans l'exposition de la doctrine chrétienne du pouvoir civil que dans deux écrits admirables publiés, l'un dans le *Journal des Trois Rivières*, l'autre dans cette *Revue* même? Nous avons lu et médité, pour notre part, un discours que vient de prononcer le dernier de ces auteurs, M. le grand-vicaire Raymond, sur l'*Amour de la Vérité*, devant l'Union Catholique de St. Hyacinthe, le 8 décembre courant; et si nous ne nous trompons, c'est là un chef-d'œuvre de doctrine et de littérature.

Toutes les erreurs de notre temps et de notre société sur les questions religieuses, sociales, politiques et littéraires s'y trouvent combattues, démasquées, réduites à leur véritable valeur; et tout cela avec cette pureté d'expression, ce charme de diction et cette douceur entraînante d'éloquence qui caractérisent le style de ce prêtre illustre. En même temps que nous et nos amis savourions ce beau discours, nous recevions d'une autre partie de la province, de Ste. Anne de la Pocatière, le numéro de la *Gazette des Campagnes* du 15 courant dans lequel un prêtre non moins éclairé et non moins éminent appréciait le rôle immense du journal dans l'éducation sociale des masses. Répondant à une demande que lui avait adressée un de ses lecteurs de faire connaître son opinion sur les principales publications françaises en Canada, voici quels moyens M. l'abbé Pilote lui donnait de s'éclairer lui-même: "D'abord, dit-il, qu'est-ce qu'un journal catholique? Est-ce celui qui ne traite que de l'éducation, que des questions religieuses? Non sans doute; car un journal peut traiter ces questions et n'être pas catholique. Un journal catholique est celui qui, tout en s'occupant des questions politiques, économiques, sociales, religieuses, historiques, etc., conforme ses enseignements à ceux de l'Église catholique. Un journal catholique est celui qui se dévoue à la défense de la vérité contre l'erreur, qui combat pour le juste contre l'injuste, pour le bien contre le mal. Un journal catholique est celui qui exclut de ses colonnes tout ce qui peut blesser le sens catholique, affaiblir la foi de ses lecteurs, ou diminuer en eux le respect pour l'autorité religieuse. Enfin, un journal catholique est celui qui croit et qui enseigne que toute autorité vient de Dieu et qu'on ne peut s'y soustraire sans errer."

Certes, si l'œil vigilant du pasteur découvre des signes de désordre et de maladie dans son troupeau, un tel accord simultané d'enseignement, une telle autorité de parole et d'œuvre ne saurait rester sans résultat.

Proclamons donc bien haut notre adhésion à cette doctrine de l'obéissance et de la vérité, et pendant que d'autres se détachent des rangs catholiques ou se révoltent imprudemment contre des

préceptes séculaires, sachons mieux comprendre nos intérêts nationaux et individuels et subordonnons davantage le corps à l'âme, les moyens au but, l'outil à l'ouvrier, la matière à l'idée, les passions à la volonté, l'individualisme au principe, l'égoïsme à la charité, le mal au bien, l'erreur à la vérité.

Le peuple canadien devra bientôt entrer dans la pratique d'un régime politique nouveau ; espérons qu'il en entreprendra les devoirs et qu'il en comprendra les droits avec cette force morale et intellectuelle que seule donne la pratique de la vertu et qui l'a fait triompher jusqu'ici avec tant de bonheur de tous les obstacles dont les ennemis de sa foi et de sa nationalité n'ont cessé de semer sa route. Notre clergé a entrepris cette préparation au nouvel ordre de choses ménagé par la Providence en rendant le peuple meilleur : il importe que son action soit secondée et que l'œuvre recrute partout des ouvriers.

Le peuple canadien, comme race française et profondément catholique et conservatrice, a une grande mission à remplir sur le continent du Nouveau-Monde, celle de servir à Dieu d'instrument de salut et de civilisation pour le reste des deux Amériques. Le but de la colonisation française en ce pays a été la conversion des infidèles ; aujourd'hui que cette colonie est devenue un peuple régulièrement constitué et organisé dans son essence, ce but n'a pas changé. Son rôle est le même que celui de la France dans la vieille Europe. Déjà nos missionnaires sillonnent ce continent et déjà se dessine la supériorité que notre peuple est appelé à prendre dans le monde impérissable des choses de l'intelligence en Amérique. La nationalité canadienne-française est le plus fort, le plus ancien et le plus pur noyau de race latine catholique qui existe dans les deux Amériques ; qu'elle comprenne bien les enseignements des deux siècles derniers, qu'elle sache reconnaître le domaine de ses aptitudes, qu'elle reste fidèle à ses traditions de sang et de foi, qu'elle garde intact le dépôt des idées larges et généreuses qu'elle puise dans son *Credo* et dans son passé, et les destinées les plus brillantes lui sont réservées.

L'espace nous manque pour développer ici des convictions que viennent confirmer nos études et nos observations de chaque jour, pour exprimer et expliquer quelques idées qui nous obsèdent sur la civilisation américaine, son avenir quant au système de politique internationale qui devra s'inaugurer tôt ou tard sur ce continent à l'instar de celui de l'ancien monde, et sur la part qu'y prendra le Canada français et catholique : nous n'ajouterons qu'une chose, c'est la manière de plus en plus éclatante dont le symbole catholique devra s'affirmer au milieu de la naissance et du développement de tant de jeune nations pour les empêcher de s'abîmer dans le matérialisme sans fond, dans le socialisme effroyable dont elles sont déjà si fortement travaillées. Le salut du nouveau comme du vieux monde est dans sa régénération sociale par le principe catholique : heureux les peuples qui, au moment du cataclysme, auront conservé par et non affaibli le culte et la pratique du renoncement de la croix !

JOSEPH ROYAL.

Le jour de Noël 1865.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

*La Sœur Bourgeoys.* Par M. l'abbé Sausseret, Troyes, (France).

Ce petit volume que l'on a eu l'obligeance de me faire parvenir me donne l'occasion de rendre un nouvel hommage à l'auteur distingué de la vie de la sœur Bourgeoys, en même temps qu'il me fournit celle de rappeler le souvenir de l'illustre fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie et des dignes filles qui ont continué son œuvre. Le volume dont je veux dire un mot contient un éloge historique de la sœur Marguerite Bourgeoys qui a pour épigraphe ces paroles adressées à l'héroïne de Béthulie : *Tu honorificentia populi nostri.* L'auteur aurait pu ajouter : *Quia viriliter fecisti.* Cet éloge, sous forme de discours, est précédé d'un préambule qui en explique l'occasion et le but :

“ Nous venions d'être, comme on le sait, chargé de faire l'*Histoire du culte de la Sainte Vierge dans le Diocèse de Troyes*, lorsqu'un des membres les plus distingués de notre clergé nous dit : N'oubliez pas, dans le travail que vous avez à faire, la sœur Marguerite Bourgeoys.— Qu'est-ce que la sœur Bourgeoys ? demandâmes-nous.— “ La sœur Bourgeoys, nous fut-il répondu, est une Troyenne qui, dans le XII<sup>e</sup> siècle, alla porter en Canada la foi et l'instruction, et qui dut spécialement cette vocation à la Sainte Vierge, dont elle fut toute sa vie une servante dévouée et une parfaite imitatrice. La vie de la sœur Bourgeoys a été déjà écrite par trois auteurs, dont le dernier est M. l'abbé Faillou, un des prêtres les plus savants de la Congrégation de St. Sulpice.

“ L'honorable ecclésiastique qui nous donnait ces renseignements avait cette vie. Il voulut bien nous la prêter, nous la lûmes, jamais livre ne nous intéressa autant que celui-là. Comment, nous écriâmes-nous souvent en faisant cette lecture, comment une telle femme est-elle inconnue à Troyes ? Comment son nom n'est-il pas dans toutes les bouches et sa vie dans toutes les bibliothèques ?— Et sur le champ nous résolûmes de la faire connaître dans la ville qui lui a donné le jour.”

De là un éloge historique a été composé pour le *congrès scientifique* siégeant à Troyes.



Les quelques lignes que nous consacrons à ce petit ouvrage ne constituent pas, à proprement parler, un article bibliographique. Ce titre de bibliographie ne comprend ordinairement, dans notre *Revue*, que l'étude des ouvrages publiés en Amérique ; mais l'œuvre de la sœur Bourgeoys est si vivace au milieu de nous et fait encore tant de bien dans le pays, que ceux qui en rappellent le souvenir ne sauraient nous être étrangers et que leurs écrits équivalent pour nous à des œuvres nationales.

Parler de la sœur Bourgeoys serait presque inutile, puisqu'en Canada sa vie est connue de tous et que chaque bibliothèque contient l'ouvrage d'un homme dont le nom est célèbre en Europe et que nous avons eu l'avantage de voir parmi nous pendant plusieurs années, M. l'abbé Faillon, auquel l'auteur du discours dont nous parlons a emprunté la plus grande partie des faits qu'il a si habilement groupés. Aussi croyons-nous être plus utile en nous bornant à donner un très-court aperçu des progrès et du développement que la Providence a donnés à l'œuvre de dévouement inspirée à cette sainte femme.

En recourant à l'ouvrage de M. de la Roche-Héron, je vois par les statistiques dressées par M. Jacques Viger, de regrettable mémoire, qu'en 1853 on comptait cent quarante-neuf professes et quarante-huit novices ou postulantes. Outre la maison-mère de Montréal, ces dames avaient établi vingt-cinq missions dont treize sont dans le diocèse de Montréal, huit dans le diocèse de Québec, deux à St. Hyacinthe, une à Trois-Rivières et la dernière à Kingston. A cette époque, la Congrégation comptait 5,606 jeunes filles auxquelles elle donnait l'instruction et dont elle faisait l'éducation.

Dix ans plus tard, c'est-à-dire à la fin de l'année 1863, les dames de la Congrégation avaient porté le nombre de leurs missions à trente-cinq ; celui des religieuses professes s'était accru d'une manière incroyable, et tandis qu'en 1853 le nombre des religieuses professes n'était que de cent quarante-neuf, il avait atteint, en 1863, le chiffre de trois cent trente-trois, et celui des novices ou postulantes s'était élevé à soixante-seize. Ces religieuses, réparties dans les différentes missions, donnaient l'instruction à 10,331 jeunes filles. La seule ville de Montréal possédait, en 1863, deux pensionnats, un demi-pensionnat, une *académie*, et, de plus, neuf externats ayant des classes gratuites.

Ainsi donc l'œuvre de cette pauvre fille avait été bénie, et les fruits qu'elle a portés ont été abondants. Après avoir usé sa vie dans des travaux désintéressés pour la propagation de l'instruction saine, voilà que son nom vivra éternellement parmi nous et que dans son propre pays on parle d'élever un monument à sa mémoire. En Canada, la maison-mère de la Congrégation et l'église de Bonsecours, dont elle a hâté la construction en aidant les maçons de ses propres mains, suffisent pour l'immortaliser.

D. H. SÉNÉCAL.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## TOME SECOND DE LA "REVUE CANADIENNE."

JANVIER 1865.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	3
Code Civil du Bas-Canada, (suite et fin), par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	30
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	45
A Pie IX, (Poésie), par M. ARTHUR DANSEREAU.....	56
BIBLIOGRAPHIE.—Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, par l'abbé H. R. CASGRAIN, par M. D. H. SENÉCAL.....	59

FÉVRIER.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	63
Contrainte par corps, par M. D. GIROUARD.....	87
Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord, par M. J. ROYAL.....	95
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	118

MARS.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	127
L'Encyclique et la brochure de Mgr. Dupanloup, par M. D. H. SENÉCAL.....	148
Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord, (suite), par M. J. ROYAL.....	155
Causerie artistique sur l'Exposition de l'Art Association, etc., par M. N. BOURASSA.....	170
Le sommeil de la jeune fille, (Poésie), par M. D. H. SENÉCAL.....	180
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	181
BIBLIOGRAPHIE.—Mois de Marie désolée, suivi d'une notice historique sur la statue de Notre-Dame de Pitié conservée dans l'église de ce nom à Montréal, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	190

## AVRIL.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	191
La question mexicaine, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	217
Nos maisons de campagne, par M. J. M. LEMOINE.....	232
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	236
Le souvenir, (Poésie), par M. EMM. BLAIN.....	249
<b>BIBLIOGRAPHIE.</b> —Observations sur l'assemblée tenue à Montréal pour former une association dans le but de protéger les intérêts des protestants dans l'instruction publique, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	250
Nouveau Mois de Marie, dédié aux fideles du Canada, par un Prêtre du diocèse de Montréal, par M. A. NANTEL, P <sup>tre</sup> .....	254

## MAI.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	255
Le cardinal Wiseman, par M. R. OUELLET, P <sup>tre</sup> .....	272
Ecrivains canadiens.—L'abbé Casgrain, par M. H. FABRE.....	289
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	307
<b>BIBLIOGRAPHIE.</b> —Coup-d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada, suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la Colonisation, destiné à faire suite aux " Etudes sur la Colonisation du Canada depuis dix ans," par M. STANISLAS DRAPEAU, par M. L. W. TESSIER.....	316
Le Jubilé, recueil renfermant les instructions sur le Jubilé; Montréal, 1865. E. Senécal, Editeur, par M. J. ROYAL.....	318

## JUIN.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	319
Le cardinal Wiseman, (suite), par M. R. OUELLET, P <sup>tre</sup> .....	339
L'incursion de St. Albans, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	361
Causerie artistique, par M. N. BOURASSA.....	376
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA.....	380

## JUILLET.

Une de perdue deux de trouvées, (suite et fin), par M. G. DE BOUCHERVILLE.....	383
Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), par M. N. BOU- RASSA.....	393
Le cardinal Wiseman, (suite et fin), par M. R. OUELLET, P <sup>tre</sup> .....	400
L'aqueduc de Montréal, par M. J. ROYAL.....	421
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	440

## AOÛT.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. BOURASSA.....	447
La question mexicaine, (suite), par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	465
M. l'abbé Ducharme, orateur, (Souvenirs), par M. A. NANTEL, P <sup>tre</sup> .....	484
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	499

## SEPTEMBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. BOURASSA.....	511
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, par M. J. S. RAYMOND, P <sup>tre</sup> .....	535
Quelques mots sur l'album de F. Jehin-Prume, par M. D. H. SENÉCAL.....	547

TABLE DES MATIÈRES.

769

Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), par M. H. FABRE.....	555
BIBLIOGRAPHIE.—Manuel de Piété pour les vacances, par M. E. L. DE BELLE- FEUILLE.....	565
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	566

OCTOBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. BOURASSA.....	575
La question mexicaine, (suite et fin), par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	600
M. F. Jehin-Prume, par M. D. H. SENÉCAL.....	616
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	623
BIBLIOGRAPHIE.—Histoire de la Colonie Française en Canada, tome 1 <sup>er</sup> , Ville- Marie, Bibliothèque Paroissiale, 1865.—Paris, Imprimerie Poupart-Davyl et Cie., par M. J. ROYAL.....	627
Maple Leaves; Canadian History and Quebec Scenery, (third series). By J. M. LEMOINE, Esq. Quebec: Hunter, Rose & Co.; 137 p. in-8o., par M. E. L. DE BELLEFEUILLE.....	631
Trois Jours de Fêtes Littéraires; Thèses oratoires développées par les élèves du collège Ste Marie, à l'inauguration de leur nouvelle salle académique, les 10 et 12 juillet 1865. CHARLES C. DE LORIMIER.—Mont- réal, E. Senécal, Imp.-Editeur, 1865; 45 p. in-8o., par M. J. ROYAL.....	637

NOVEMBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. BOURASSA.....	639
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, (suite), par M. J. S. RAYMOND, P <sup>tre</sup> .....	664
Chant des Artisans canadiens, (Poésie), par M. BENJAMIN SULTE.....	675
Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), (suite), par M. H. FABRE.....	678
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	693

DÉCEMBRE.

Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), (suite et fin), par M. H. FABRE.....	703
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, (suite), par M. J. S. RAYMOND, P <sup>tre</sup> .....	732
Relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, (Étude historique), par M. E. GÉRIN.....	748
Les événements du mois, par M. J. ROYAL.....	758
BIBLIOGRAPHIE.—La Sœur Bourgeois, par l'abbé SAUSSERET, Troyes, par M. D. H. SENÉCAL.....	765

FIN DU TOME SECOND.